

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 4.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 22 JANVIER 1880

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

UTILITÉ DE LA DISCUSSION PUBLIQUE

La Société d'économie politique s'est réunie pour la deuxième fois, mardi dernier. La discussion a roulé sur le sujet de l'union législative. On a remarqué que tous les sociétaires anglais, qui ont pris part au débat, se sont, sans exception, prononcés pour le système unioniste. On a particulièrement noté le discours du président, M. Kerr, C. R., et celui de M. le pasteur Bray. Faudrait-il en conclure que ce sentiment est généralement en faveur parmi nos concitoyens anglais ?

Le temps a manqué pour la contre-partie, qui a été remise à une prochaine réunion. M. David seul a pu relever quelques-uns des arguments énoncés par les orateurs de l'affirmative. Ceux-ci n'ont pas été forts du reste, s'ils ont été chaleureux et apparemment convaincus. Ils n'ont aucunement montré que l'union législative fût nécessaire; ni qu'elle soit désirable ou désirée.

Le principal point de leur argumentation avait trait à la question financière, Le Canada est trop gouverné, ont-ils dit, les gouvernements locaux sont une entrave coûteuse et on doit les supprimer afin de rétablir notre position compromise. C'est faire assez bon marché de nos institutions provinciales que de les faire dépendre ainsi d'une simple considération économique, de proposer leur suppression à seule fin d'équilibrer le budget général. Si nos revenus sont insuffisants pour soutenir au régime double, qu'on les augmente par le moyen des taxes; notre autonomie comme province vaut bien la taxe directe. Et puis, cette assertion même est fautive. La concentration des pouvoirs à Ottawa n'aurait pas l'effet attendu, de diminuer notablement les dépenses publiques. On ne ferait dispa-

raître ainsi qu'un petit nombre de charges, telles que celle de la législation locale. Les principaux services, comme le service de la justice, celui de l'éducation, qui absorbent réunis près de la moitié de notre revenu, ne feraient que changer de mains, et passer au gouvernement général, dont les dépenses seraient accrues d'autant. Le coût de la législation et du service civil se trouverait également augmenté par suite du surcroît de travail qui résulterait pour le parlement général et l'administration du surcroît des attributions. Ce serait, en fin de compte, bonnet blanc et blanc bonnet. Et d'ailleurs, nos institutions locales ne coûtent pas assez cher, pour qu'on veuille les renverser par motif d'économie. Quoi qu'on en dise, nous sommes le peuple le moins taxé, le moins grêvé de charges publiques.

Nous serions curieux de savoir si parmi les provinces de la Confédération il y en a une seule qui voudt de l'union législative. Ce n'est pas la province d'Ontario, qui est trop prospère sous le régime actuel pour demander un changement. Ce ne sont pas non plus les provinces du Golfe, qui ne veulent pas même d'une union partielle entre elles seules. Chacune a ses institutions propres, auxquelles elle est attachée, et tient à son autonomie, en dépit de l'identité de race, de langage, de mœurs, qui fait véritablement un même peuple de ses habitants et de ceux des provinces voisines. Au fait, l'un des discoureurs de mardi a affirmé que la province de Québec désire plus que toute autre l'union législative à cause de sa position gênée. Celui-là ne parlait que pour un groupe de la population et ignorait évidemment les dispositions de l'élément français; les Canadiens-français préféreraient même l'annexion, comme nous le disions la semaine dernière, à l'union législative. L'annexion, du moins, nous laisserait notre autonomie, et nous y tenons plus qu'à tout le reste.

M. Bray a fait de belles considérations sur la nécessité de se fusionner, de former un seul peuple des différents groupes nationaux qui habitent le Canada. Il a dit que les Canadiens-français étaient plus spécialement tenus de travailler à opérer cette fusion, puisque les membres de leur société nationale ont pour devise d'être "Canadiens avant tout." Canadiens, dans le sens entendu par M. Bray, signifie : Anglo-Canadiens. La fusion dont il parle ne serait pas autre chose pour nous que l'anglification. Pourquoi ferions-nous le sacrifice de notre nationalité? Est-ce que la vie commune n'est pas possible dans les conditions présentes pour les Canadiens-Anglais et les Canadiens-français? Est-ce que les auteurs de la Confédération ne nous ont pas mis en position de vivre ainsi à toujours. Quand donc ont-ils dit que les distinctions de race, en Canada, ne pouvaient durer longtemps, et qu'on devrait les faire disparaître un jour.

Mais tout cela n'est que de la politique spéculative. C'est le but de la Société de favoriser la discussion de ces sortes de questions, au seul point de vue théorique. Tant qu'on s'en tiendra là, le mal ne sera pas grand. Il y a un côté pratique à la chose, cependant. Les sociétaires ne discutent pas seulement pour le plaisir de discuter, par manière d'exercice et en soutenant le pour et le contre, comme cela se pratique dans d'autres associations. Ils sont

sérieux, et pensent ce qu'ils disent. Leurs énoncés sont autant de déclarations personnelles, de professions de foi sincères et, comme les débats sont publiés, ils ont à ce titre une certaine importance proportionnée à l'importance personnelle des orateurs eux-mêmes. Pour un bon nombre, c'est une occasion qu'ils ne rencontrent pas souvent ailleurs de faire connaître leurs opinions. La plupart étant des hommes publics, il peut être utile et il est curieux de recueillir leurs paroles. La soirée de mardi, par exemple, a fait voir M. Kerr et M. Bray sous des aspects nouveaux. On ignorait généralement que le premier fut un adversaire aussi acerbe des institutions provinciales et en particulier du conseil législatif, et nous ne savions pas que ces idées fussent si répandues parmi nos concitoyens anglais. Ce sont choses bonnes à connaître.

A. GÉLINAS.

LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL ET L'ÉDUCATION

L'importance accordée à l'éducation de la jeunesse a toujours été regardée par les moralistes modernes comme le fidèle interprète du génie d'un peuple; en effet, c'est le thermomètre précis qui donne le degré de civilisation auquel il est parvenu, c'est la preuve la plus convainquante de sa vitalité et l'assurance certaine d'un avenir brillant et prospère. Les pays qui ont fait à cette partie du programme ministériel les plus larges concessions, sont ceux où les sciences et les arts sont le plus développés, et qui ont acquis, en dépit même de leur faible population et de l'exiguïté de leur territoire, une prépondérance marquée parmi les nations.

Cette grave question, autour de laquelle gravitent tant d'autres qui leur doivent leur importance, a été comprise par la plupart des hommes que Dieu a préposés à la direction du Canada. Nos gouverneurs ont toujours travaillé pour que le niveau des connaissances enseignées dans le pays allât toujours croissant, et ils ont toujours mis en jeu leur influence et leur autorité pour promouvoir les intérêts intellectuels de notre peuple. Mais, il faut l'avouer, on a constaté plusieurs lacunes dans leur manière de concourir au développement de l'instruction publique. Trop souvent leur action fut concentrée sur quelques institutions dont l'éclatante renommée reléguait dans l'ombre les établissements d'instruction primaire ou secondaire, bien que ces rares institutions n'aient toujours représenté qu'une fraction bien infinie de notre jeunesse scolaire. Il appartenait au marquis de Lorne de faire cesser cet exclusivisme qui n'a jamais eu sa raison d'être; le premier, il cherche à faire bénéficier toutes les classes de la société des institutions artistiques dont s'honorent les vieux pays, et, dans sa sollicitude, il embrasse tous les établissements d'éducation disséminés dans le Dominion, si élémentaires que soient leurs programmes d'études, si humbles que soient les élèves qui les fréquentent. Un grand nombre de médailles d'argent ou de bronze d'evront chaque année être distribuées à divers établissements. Ces efficaces encouragements ont pour but de favoriser le développement des sciences et des arts; ils s'adressent à tous les degrés de l'échelle

didactique; ici, c'est la lecture, là c'est l'économie domestique; dans une maison, c'est la calligraphie, dans une autre, c'est l'étude du dessin, dans un grand nombre, c'est l'orthographe, la littérature, etc., etc.

On conçoit qu'il n'est pas, aux regards de l'écolier, de stimulants plus efficaces que ces distinctions honorifiques, émanées d'un personnage aussi auguste que notre gouverneur-général. Cette voie de progrès, à laquelle travaille de concert la princesse Louise, doit donc provoquer de notre part les plus sincères sentiments de reconnaissance et d'estime pour ceux auxquels la Providence a confié les rênes de l'administration en ce pays; nous devons aussi nous féliciter de ce que nos gouvernants aient compris que le premier, le plus grand, ou plutôt l'unique moyen de faire du bien à un peuple, c'est de lui ouvrir les portes des sciences et des arts.

UN AMI DE L'ÉDUCATION.

CANADIENS-FRANÇAIS ET ANGLAIS

La *Gazette* de Montréal, parlant des réclamations dont le *Courrier* s'est fait l'écho, soutient que le principe de la distribution du patronage d'après le chiffre de la population est faux et absurde. Elle le déclare même monstrueux comme doctrine, et pose en règle que la qualification personnelle est la seule chose dont on devrait tenir compte, en général, lorsqu'il de nommer à un emploi.

Il faudrait s'entendre. La *Gazette* aurait raison de se mettre en émoi si l'on prétendait que la population et le nombre doivent être les seuls guides dans le choix des employés et des fonctionnaires. Mais personne ne songe à soutenir cette opinion. Tout ce que l'on veut, tout ce que les différentes nationalités demandent, c'est qu'il soit tenu compte du chiffre de la population dans le maniement du patronage, et que les emplois soient autant que possible distribués d'après ce chiffre, toutes choses étant égales d'ailleurs. Il n'y a rien que de très régulier et légitime en ceci. Nul ne saurait objecter à ce que dans la distribution du patronage gouvernemental, par exemple, on attribue aux Anglais, aux Irlandais, aux Canadiens-français, des parts proportionnées à leur importance respective comme fractions de la population, pourvu que le service ne souffre pas de cette façon d'opérer, et que les employés choisis d'après cette méthode soient bien qualifiés d'ailleurs. Nos concitoyens anglais sont les premiers à se réclamer du principe, lorsqu'ils se croient victimes de passe-droits ou veulent se faire donner leur part de faveurs. C'est parce qu'il sont censés former un quart de la population de la province qu'ils exigent un portefeuille sur quatre à Ottawa, et deux sur sept à Québec. Et si nous nous avisions de leur contester ce droit, ils crieraient à l'injustice et s'insurgeraient. Ils auraient mauvaise grâce, par conséquent, à se scandaliser et à crier à la monstruosité parce que nous affirmons comme eux nos justes prétentions.

La pratique dénoncée par la *Gazette* est en vigueur dans tout le pays et fait partie de nos institutions. Notre système parlementaire est basé sur la représentation d'après la population: notre système administratif aussi. Est-ce que le pouvoir, à Ottawa, n'est pas partagé entre les

chefs des différentes provinces en prenant pour base le chiffre de la population ? Cette doctrine est admise par tous, et dès lors toute province qui se croit lésée peut l'invoquer. Si l'on ne devait prendre pour guide que les qualités personnelles, et ne pas s'occuper des divisions territoriales, il serait peut-être facile de trouver, soit dans la représentation d'Ontario soit dans celle de Québec, les treize hommes qu'il faut pour constituer le gouvernement. Mais la considération sectionnelle intervient, et il faut répartir les portefeuilles aussi également que possible. Et ainsi de tout le patronage.

Chose singulière, l'élément français, qu'il soit en majorité ou en minorité, a partout moins qu'il ne lui est dû, et l'élément anglais, au contraire, a en tous lieux plus qu'il n'a droit d'exiger. Il y a des groupes français importants au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse, à l'Île du Prince-Édouard, à Manitoba. Dans toutes ces provinces, nos compatriotes sont dédaignés et soumis à une véritable domination. On les exclut systématiquement des charges publiques, et on garde pour soi la part du lion.

Quelle différence avec les Anglais de notre province, qui, ne formant pas plus d'un sixième de la population, ont cependant deux ministres sur sept, et la moitié des places, à commencer par celles de la magistrature. Sans doute, leurs hommes sont en général bien qualifiés. Mais nous en avons parmi les nôtres qui le sont tout autant et pourraient remplir les charges tout aussi bien ; et d'ailleurs, combien se trouveraient vraiment qualifiés, parmi les fonctionnaires anglais, si la connaissance de la langue française, c'est-à-dire de la langue du pays, était une des qualités requises ? Si nous allions disputer à leurs représentants les divisions électorales où nous sommes en majorité, combien de sièges garderaient-ils en parlement ? Les fameux *quatorze comtés* ne sont-ils pas français pour la plupart ? Cependant, nous les laissons représenter par nos amis d'origine anglaise. N'y a-t-il pas quelque ingratitude de leur part à traiter de monstruosité une coutume qui leur permet de se faire valoir et de s'assurer du double de ce qu'il ont droit d'avoir, grâce à notre bienveillance ?

A. GÉLINAS.

UNION LÉGISLATIVE, ANNEXION, INDÉPENDANCE, ROYAUTÉ

M. le Rédacteur,

Puisque malgré ma défense, vous avez cru devoir apposer mon nom au bas de mon écrit, intitulé : "Courte dissertation sur l'union législative, l'annexion, l'indépendance et la royauté," et puisque vous m'avez mis en évidence, bien malgré moi, je suis bien obligé, contre mon gré, de soutenir ma thèse.

Comme je vous le disais dans mon écrit précédent, je n'avais qu'un but : celui de faire tomber dans le domaine de la presse une discussion d'un grand intérêt, qui préoccupe actuellement tous ceux qui ont quelque souci de notre avenir national.

Malheureusement pour moi, je suis ni journaliste, ni habitué à traiter d'aussi hautes questions politiques ; et cependant, après avoir pris sur vous d'inscrire mon nom au bas de mon écrit, vous me contraignez, et bien contre mon désir, à entrer dans de plus longs détails.

Puisqu'il en est ainsi, je vous prie donc de vouloir bien faire publier les remarques qui suivent, et dans lesquelles on trouvera plus de bonne volonté et de conviction que de style.

Après ce préambule un peu long, mais nécessaire, je prierai le lecteur de vouloir bien m'accorder son indulgence comme sa bienveillance, et de lire le raisonnement par lequel je désire prouver que la forme d'un gouvernement monarchique l'emporte sur la forme d'un gouvernement républicain.

On me dira que sous un gouvernement monarchique le pays ne peut prospérer, et qu'il faut devenir indépendants ou plutôt

nous *américaniser*, pour arriver à la prospérité et changer la face des affaires. Voyons si cet argument est bien sérieux et si c'est un raisonnement dont on peut tirer une conséquence logique.

Ceux qui prêchent l'indépendance allèguent que, sans l'obtention ou le bienfait de cette indépendance, nous ne pourrions obtenir un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, et que, sans ce traité, le pays ne pourra jamais prospérer. Ils ajoutent de plus que la protection ne pourra pas opérer le bien que les protectionnistes en attendaient, et qu'elle ne pourra jamais améliorer l'état financier du Dominion ; et qu'enfin, il faut le libre-échange et une union douanière entre le Canada et les Etats-Unis.

Admettons, pour un instant, que ce raisonnement soit juste et qu'il nous faille absolument le libre-échange avec la république américaine ; mais pourquoi ne l'obtiendrons nous pas avec un gouvernement monarchique ?

Est-ce que sous le régime actuel, qui est un régime monarchique, nous n'avons pas déjà négocié un traité de réciprocité avec les Américains, et ne pouvons-nous pas espérer le renouveler ? Les Yankees sont des gens trop pratiques, ils aiment trop la spéculation et l'argent, pour nous refuser un avantage dont ils bénéficieraient également, et dont ils ne voudraient point, par un fol entêtement, se priver eux-mêmes. A l'appui de ce raisonnement, je citerai un journal important de Boston, le *Post*, qui disait ces jours derniers : "C'est notre intérêt aussi bien que celui du Canada de négocier un traité de réciprocité avec le Dominion."

Alors, pourquoi donc demander l'indépendance ou l'annexion, s'il n'y a que cette question de réciprocité de commerce qui peut vraiment causer de la préoccupation et de l'inquiétude à ceux qui, pour demander l'annexion aux Etats-Unis, nous disent que tant que nous resterons sous la tutelle de la métropole, nous n'obtiendrons jamais cette réciprocité commerciale ?...

Réellement, la crise financière, industrielle et commerciale que nous venons de traverser, et qui n'est pas rendue à terme, paraît avoir grisé la tête d'un grand nombre de ceux qui s'occupent de changements constitutionnels, et j'admettrai qu'il y a de quoi se décourager quand on voit la détresse de notre population, les ruines qui nous entourent ; mais croit-on réellement avoir trouvé un dérivatif au mal, en suggérant l'indépendance, l'annexion ou l'union législative ? Non, je ne le crois point, et je vais essayer de le démontrer.

Avant cette crise momentanée ou ce changement de prospérité et de succès, qui s'est fait sentir ici comme à l'étranger, est-ce que toutes nos institutions monétaires, nos maisons industrielles et commerciales ne prospéraient point ? Oui, et que trop ; car le vertige s'était emparé de tous nos hommes d'affaires, du grand comme du petit spéculateur, et, dans un moment de folie où tout le monde voulait faire fortune, on se rua sur les banques qui regorgeaient d'argent, pour obtenir un escompte trop facile, afin de s'enrichir et afin de faire mille et mille spéculations impossibles.

Voilà la première cause de tous nos malheurs, de tous nos désastres financiers, et il ne faut pas en attribuer la cause à la forme du gouvernement qui nous régit actuellement et qui nous régissait alors, mais bien à la cause que je viens de signaler, et à d'autres que je vais essayer d'énumérer.

Si le haut commerce, pris d'une ambition inouïe, n'ût pas tant importé, et si pour écouler ses marchandises il ne les eût pas avancées à tort et à travers, il n'eût pas provoqué toutes les banqueroutes que nous avons eu à déplorer, et qui ont été si fatales à plusieurs de nos institutions monétaires et financières.

Si les administrateurs ou les directeurs des banques n'eussent pas été, pour la plupart, des spéculateurs, des marchands extravagants qui, au lieu de surveiller l'état financier de leurs institutions, se sont au contraire appliqués à les exploiter

en en obtenant de l'escompte, tant pour eux que pour leurs clients, la crise n'eût pas eu lieu.

Oui, ce sont ces marchands compromis qui, pour faire face à leurs folles transactions ont contribué pour beaucoup à entraîner la ruine de nos institutions monétaires comme la ruine des malheureuses familles qui y avaient investi leurs patrimoines.

A part cette classe de la société qui a été la cause de toutes nos calamités publiques, il faut y ajouter celle des spéculateurs et spécialement des spéculateurs sur terrains qui, dans un moment de folie, de vertige momentané et dans un temps où chacun voulait faire fortune, ont contribué pour beaucoup à ruiner les banques, et cela à l'aide du crédit fou dont on les comblait. Oui ce sont ces spéculateurs qui parfois n'ayant ni sou ni maille, ont néanmoins entraîné les gardiens des fortunes des particuliers investies dans les banques, à faire avec eux, leurs folles spéculations.

Une autre cause qui a contribué puissamment à tuer le commerce, c'est l'encombrement des villes et le dépeuplement de nos campagnes. Aussi ces deux classes importantes de la société se sont fait beaucoup de mal, et ont fait un grand mal au pays. Quand il y a plus de marchands que d'acheteurs il faut tomber ; et quand l'agriculture manque de bras et d'encouragement, il faut qu'elle tombe de la même manière.

Une cause qui a aidé pour beaucoup à nous confiner dans la position précaire où nous nous trouvons, c'est que nos gouvernants ont fait plus de dépenses que nos moyens ne nous le permettaient.

Quand, en 1857, on a donné dans un bon but, sans doute, \$15,000,000 au Grand-Tronc, somme qui se serait capitalisée ou doublée depuis cette époque, il ne faut pas en attribuer la cause à la forme de notre gouvernement monarchique, mais uniquement à la trop grande libéralité de nos gouvernants.

Quand, pour faire entrer dans la Confédération le Nouveau-Brunswick, il a fallu dépenser au-delà de \$36,000,000 pour faire faire le chemin de fer Intercolonial, dont les dépenses actuelles excèdent les recettes de \$500,000 par an, il ne faut pas en accuser la forme du gouvernement monarchique.

Quand il a fallu prodiguer à ce même Nouveau-Brunswick et à l'Île du Prince-Édouard, plusieurs millions de piastres pour les engager à joindre la Confédération, il ne faut pas en blâmer la forme du gouvernement monarchique.

Quand on a dépensé des sommes fabuleuses pour l'élargissement et le creusement des canaux, dont l'usage (d'après un homme d'Etat) ne s'élèvera pas au dixième de leur capacité ; et quand on se propose d'emprunter encore \$30,000,000 pour creuser et élargir davantage ces canaux, qui vont nous faire perdre deux millions par année et cela pour le plus grand avantage des Américains de l'Ouest, il ne faut pas s'attaquer à la forme de notre gouvernement monarchique.

Quand on a fait l'acquisition du territoire du Nord-Ouest avec ses dépenses énormes d'administration, et avec la perspective d'en retirer plus tard de grands bénéfices, on ne doit pas en accuser la forme de notre gouvernement monarchique.

Quand, pour engager la Colombie Anglaise à faire partie de la Confédération, nous lui avons promis de faire faire le chemin de fer du Pacifique, qui coûtera, dit-on, cent cinquante millions de dollars, il ne faut pas en blâmer la forme du gouvernement monarchique.

Quand on a dépensé plusieurs millions pour faire construire le chemin de fer "Québec, Montréal, Ottawa et Occidental" il ne faut pas en accuser la forme de notre gouvernement monarchique.

Parce que, il y a quelques années, notre dette était minime comparée à celle des autres pays, vu que chaque habitant n'avait à payer que \$1.40 seulement d'impôt au lieu de \$6 qu'il paye aujourd'hui ; et de \$8 à \$10 qu'il paie plus tard, lorsque

les canaux et le chemin de fer du Pacifique seront faits, il ne faut pas en attribuer la cause à la forme de notre gouvernement monarchique.

Si réellement (nous prédisent quelques hommes d'Etat) nous aurons à payer, plus tard, pour tous ces travaux gigantesques, la somme fabuleuse de trente-six millions de dollars, uniquement pour payer les intérêts des capitaux empruntés, faudra-t-il encore s'en prendre à la forme du gouvernement monarchique ? Non, certainement non.

J'avoue bien que toutes ces entreprises nationales étaient et sont certainement avantageuses au développement des richesses du pays ; mais nos ressources n'étaient-elles pas et ne sont elles pas encore trop restreintes pour les entreprendre toutes à la fois ?

Alors, si l'état financier de la puissance est compromis et exposé, il ne faut pas en jeter le blâme sur la forme du gouvernement monarchique ; mais uniquement sur nos gouvernants, qui ont voulu marcher trop vite et qui ont oublié l'axiome : "Qui trop embrasse, mal étroit."

Maintenant demandons-nous si la république qui nous avoisine peut offrir au Canada des garanties de stabilité, de paix et même de fraternité ? Non, puisque les démocrates et les républicains qui peuplent ce pays sont toujours à couteaux tirés ! Non, parce que la guerre fratricide qui vient d'ensanglanter le sol américain, nous prouve que les Canadiens n'auraient rien à gagner en s'annexant, puisqu'ils pourraient bien subir le sort des malheureux Sudistes américains.

Enfin, les Américains aimaient-ils bien les annexionnistes canadiens-français, lorsqu'autrefois ils reprochaient à l'Angleterre d'avoir accordé à ses *colons français*, le libre exercice de leur religion et des prérogatives attachées à la Sanction Royale de 1774 ? Ce fait important, dont on ne saurait trop tenir compte, est consigné dans l'histoire du pays.

Si, en 1837, un certain parti désirait l'annexion ou l'indépendance, comment se fait-il que nos vaillants voisins soient demeurés sourds aux appels réitérés de M. Papineau et des chefs de l'insurrection ? L'historien Garneau répondra pour moi :

Dans les Etats-Unis, dit-il, les journaux étaient bien partagés et l'on pouvait être certain que le gouvernement de Washington n'interviendrait que quand la cause de l'indépendance du Canada serait à peu près gagnée, c'est-à-dire pour enlever le prix de la victoire !

Et c'est sur ce peuple que M. Papineau voulait greffer une république canadienne, pour ensuite en avoir la présidence !...

L'indépendance serait donc, d'après plusieurs hommes éclairés, un mot déguisé qui veut dire annexion, et qui ne peut nous conduire à autre chose.

Mais comment se fait-il qu'en 1812 et en 1815 le peuple canadien ait combattu pour repousser les Américains et faire respecter le drapeau britannique ?

Pourquoi élève-t-on, aujourd'hui, un monument au Héros de Châteauguay et à ses braves Voltigeurs, parce qu'ils ont chassé les Américains du sol canadien ?

Pourquoi en 1837 avons-nous vu des frères en origine différer d'opinion et se combattre ? Parce que la majorité du pays ne voulait pas tomber au pouvoir des Américains.

Pourquoi, et à des dates postérieures, comme lors de l'affaire du Trent et des invasions Fénéennes, les Canadiens étaient-ils prêts à voler sur les champs de bataille pour défendre nos frontières ?

Après toutes ces preuves d'attachement pour l'Angleterre, comment se fait-il que la loyauté des Canadiens se soit éteinte tout-à-coup, et je pourrais dire bien mal-à-propos, puisque cette désaffection arrive juste au moment où la Grande-Bretagne est la mieux disposée à nous considérer, à nous protéger et à nous accorder tout ce que nous lui demanderons ?

Enfin, la présence parmi nous d'une princesse de la famille royale d'Angleterre, n'est-elle pas une preuve et une garantie que la couronne de la Grande-Bretagne serait disposée à nous protéger et à nous rendre justice, si nous lui demandions une royauté que le peuple et le gouverne-



LA CHARITÉ

ment anglais semblent vouloir implanter au Canada? D'ailleurs, le fait seul que l'Angleterre a fait d'immenses sacrifices pécuniaires pour conserver cette colonie, en maintenant jusqu'à ces années dernières une armée permanente, prouve qu'elle apprécie à sa juste valeur la possession du Canada, et qu'elle n'est pas disposée à se le laisser enlever par un peuple qui ne lui a fait que du mal, et qui n'est pas sympathique à la majorité de la population du Dominion.

A l'appui de ce qui précède ou de ma thèse, je citerai l'extrait suivant, tiré du *Globe* de Toronto, d'autant plus que cet extrait m'épargnera le travail de faire valoir quelques autres raisons qui engagent ce journal, ainsi qu'à moi-même, à repousser une émancipation aussi prématurée que dangereuse :

C'est une de nos infortunes nationales que toutes les fois que nous souffrons sérieusement de dépression commerciale—ce que le commerce moderne impose inexorablement après une période d'activité furieuse—les gens mal inspirés songent à quelque *changement révolutionnaire* comme remède à des maux dont notre confédération politique n'est nullement responsable.

Il est parfaitement certain que le Canada serait beaucoup moins prospère qu'il ne l'est aujourd'hui, s'il formait une nation indépendante ou une annexe des Etats-Unis d'Amérique.... Il ne serait pas seulement absurde, mais encore criminel, de vouloir unir la fortune de son pays à celle d'une collection de républiques dont les gouvernements du Nord et du Sud se soutiennent par des fraudes notoires, et dont le chef magistrat est le candidat que le peuple a rejeté aux *polls*.... On représente la situation du Canada comme anormale et ne possédant pas les éléments de stabilité. Mais lequel des deux pays, des Etats-Unis ou du Dominion, a, si l'on consulte impartialement la philosophie de l'histoire, le plus de chance de stabilité?...

Il n'y a pas une seule raison pour que l'annexion soit plus désirable aujourd'hui qu'elle ne l'a été à aucune autre époque. Il y en a beaucoup au contraire pour la faire repousser, qui n'existaient pas autrefois. Qui retirerait tout le bénéfice du développement du Nord-Ouest si ce pays est colonisé sous les auspices américains? Comment Ontario pourra-t-il rivaliser dans son industrie avec les usines construites sur les mines de charbons qui les font marcher? Qui pourrait nier que nos perspectives ne soient infiniment plus brillantes qu'elles ne l'étaient il y a vingt ans?

Un mouvement annexionniste serait donc pire qu'inutile. Nous espérons qu'il sera étouffé par la force de l'opinion publique, et que les personnes qui fomentent cette misérable agitation seront repudiées par le peuple, non-seulement comme le seraient des traîtres, mais encore comme des habiles à courte vue.

Après avoir cité l'extrait d'un journal qui fait autorité dans le pays, et qui justifie pleinement ma dissertation, je discuterai la question de royauté pour laquelle je me suis prononcé.

Les républicains me jetteront la pierre parce que je suis royaliste; mais chacun est libre, dans un pays libre, d'être ce qu'il veut pourvu qu'il sache ne point s'écarter des sentiers du devoir et de l'honneur.

Si charbonnier a bien le droit d'être maître chez lui comme de ses opinions, et si personne n'a rien à y voir, il me semble que l'on pourrait bien respecter l'opinion des hommes attachés au parti du roi, et qui proclament les principes du royalisme comme étant les plus stables et les plus parfaits.

En m'attaquant, parce que j'aurais eu le courage de dire tout haut ce que les timorés prononcent tout bas, on serait injuste; car, si au dire de certains hommes d'état, des changements constitutionnels et administratifs sont inévitables, il ne faut pas le cacher au peuple, il ne faut pas qu'il soit pris par surprise, et il ne faut pas qu'on lui applique un régime nouveau sans qu'il l'ait étudié et approuvé. Oui, si l'on est vraiment l'ami de ce peuple, on doit l'avertir, on doit le consulter et l'on ne doit pas essayer à discuter dans l'ombre, si ce peuple doit être unioniste, américain, indépendant ou royaliste. Il ne faut pas non plus, nous occuper des agents ou des amis dangereux des Américains. Non, mais il faut nous préoccuper de notre avenir national (nous Canadiens-français) et comme c'est le peuple auquel appartiendra cet avenir ou cet héritage national, c'est donc lui qui doit décider, qui doit choisir, et non des intrigants politiques.

Enfin, que suis-je, moi qui recommande

une royauté? Je suis ou plutôt je personifie dans mon appréciation sur le royalisme, ce que la grande majorité de cette colonie a toujours manifesté ouvertement, c'est-à-dire une fidélité et un attachement inviolables au roi et à la forme immuable d'un gouvernement monarchique.

Depuis que le monde est monde, et depuis que les peuples se sont renouvelés et succédés, quels sont les peuples qui ont préféré vivre sous un gouvernement républicain plutôt que sous un gouvernement monarchique? Aux partisans du républicanisme de répondre à cette question et de nous dire en même temps, ce qu'ont enfanté les radicaux, les socialistes et tous ces libres-penseurs qui gouvernent aujourd'hui sous l'égide symbolique de : "Liberté, égalité, fraternité."

Ces hommes, ces républicains, respectent-ils bien cette liberté, quand ils baillonnent la presse et emprisonnent tous ceux qui élèvent la voix contre leur insolente tyrannie?...

Respectent-ils bien l'égalité, quand la hiérarchie religieuse qui doit vivre sur un même pied d'égalité et qui doit conserver ses franchises comme ses immunités, est persécutée par ces mêmes hommes qui en outre, confisquent les biens des communautés religieuses comme si ces maisons de Dieu s'étaient rendues coupables de crimes ou de délits monstrueux?...

Respectent-ils bien la Fraternité, quand ils chassent et exilent leurs frères en origine, les religieux, parce qu'ils possèdent la science du bien et non celle du mal; et parce que leur doctrine condamne le communisme comme les préceptes des athées et qu'elle enseigne le respect à l'autorité légitimement établie comme à l'autorité de Dieu et de l'Eglise?...

Si telle est la maxime du républicanisme, je ne puis m'y soumettre et je doute fort que le peuple canadien y donne son adhésion! Heureusement que de tels principes n'existent pas encore au Canada.

La vraie liberté, cette liberté franche et honnête, ne se trouve point dans le radicalisme, dans le communisme et dans ces sociétés secrètes qui semblent faire prévaloir la communauté des biens, et qui ne tiennent qu'au bouleversement de l'ordre social et religieuse!... Non, nous la trouverons cette liberté, cette fraternité, chez ceux qui professent un culte profond et sacré pour le trône et l'Eglise.

Le grand Thiers, cet homme d'Etat éminent, tant acclamé par les républicains, n'a-t-il pas proclamé que le gouvernement monarchique de l'Angleterre possédait la plus belle forme de gouvernement et personnifiait le mieux la vraie liberté? Si oui, pourquoi le royaliste ne tiendrait-il pas pour son roi et n'aimerait-il pas à vivre sous son égide?

Comment Cicéron définit-il l'empire ou la royauté? "C'est le pouvoir, (dit-il), sans lequel on ne peut procéder aux opérations militaires et civiles."

Le mot royauté s'adopte au gouvernement domestique des particuliers, aussi bien qu'au gouvernement des peuples, et c'est une vérité que personne ne peut nier.

D'ailleurs, si nous avons, ici, une royauté, le roi serait l'élu du peuple puisque, seul, le peuple a le droit de le demander. Et conformément à l'ancienne constitution de Rome, le roi consulterait les représentants du peuple, pour obtenir l'*imperium* ou être investi du pouvoir suprême.

C'est le peuple qui a toujours conféré le titre de roi ou d'empereur; c'est le peuple qui a conféré le titre d'empereur à Napoléon Ier; c'est encore le peuple qui, en 1852, et par ses suffrages, a proclamé Napoléon III, empereur des Français.

Alors, puisqu'il en est ainsi, et si c'est le peuple qui agit, le titre de roi ne devrait pas blesser les susceptibilités des républicains, puisque cette institution deviendrait le fait accompli du vote populaire.

Notre roi, conformément à la constitution française, décrétée le 24 juin 1852, pourrait avoir un Conseil d'Etat qui, sous sa surveillance, préparerait et rédigerait les projets de loi. Ces projets seraient discu-

tés par les représentants ou les Chambres haute et basse, et lorsque ces projets auraient été adoptés et convertis en loi, le chef de l'Etat ou le roi, avec son Conseil, les ferait mettre à exécution.

J'irai plus loin, et je dirai que le titre de roi est l'expression ou le sens vrai de l'autorité souveraine et populaire, ainsi que la qualification parfaite et immuable du chef d'un pays ou d'un Etat. Ce titre de souveraineté a toujours été respecté, non-seulement par la grande majorité des peuples, mais spécialement par l'Eglise qui se plaît à lui conférer un caractère particulier de sainteté, au moyen de cérémonies religieuses les plus imposantes.

Par son sacre, le roi témoigne qu'il tient de Dieu la couronne. Il s'engage de maintenir et de conserver aux églises leurs privilèges, de respecter les lois et de rendre justice, ainsi que doit le faire un bon roi. Il prête de plus au peuple le serment de maintenir inviolable les droits et la dignité de la couronne, de réprimer les désordres et les iniquités, et de veiller à ce que justice soit rendue avec équité et miséricorde.

Pour donner la preuve que le titre de roi émane de Dieu même, c'est lorsque Saül fut sacré, le prophète prononça les paroles suivantes : "Dieu t'a élu pour régner sur son héritage et délivrer son peuple de ses ennemis."

La royauté est donc une institution divine; alors, pourquoi donc la rejeter?

Je terminerai mon appréciation, ou mon modeste travail, sur la royauté, en disant que le roi ne serait pas un homme de parti, et ce n'est pas peu dire. Il personnifierait l'union et s'appliquerait à prêcher l'harmonie et la justice parmi ses sujets.

Sous lui, les reproches vrais ou supposés qui sont faits au bureau colonial, ne seraient plus formulés.

De plus, le prestige ou l'influence que, seul, le roi pourrait avoir en Angleterre, nous mettrait à l'abri des dangers ou des désastres financiers que nous ne pouvons trop craindre ou déplorer, il tâcherait de faire renaître notre crédit déprécié sur le marché monétaire anglais, et il nous faciliterait sans doute les moyens d'effectuer des emprunts avantageux et absolument nécessaires pour faire face aux obligations multiples que nous avons contractées et remplir notre trésor.

Oui, je le répète, le roi, le roi seul, avec l'influence dont il jouirait en Angleterre, pourrait ramener la confiance dans la solvabilité de nos garanties, et pourrait nous falciter les moyens d'emprunter à longs termes pour solder nos dettes; car, sans cela, et d'après certains hommes politiques, nous roulerons dans l'abîme de la taxe directe et de la banqueroute!...

Un mot encore et je termine. Je sais que ma dissertation sur la royauté va étonner ou faire sourire maints lecteurs. Je sais aussi que, pour un pays aussi jeune que le nôtre, dont les moyens actuels sont fort restreints, et qui ne compte que cinq millions d'habitants, il est plus que difficile de soutenir les frais d'une cour. Mais, comme je l'exprime dans mon précédent écrit, si la Confédération doit disparaître, je ne suggère l'établissement d'une petite royauté au Canada, que dans le cas où la famille royale et la couronne d'Angleterre, guidées par une question d'honneur national, y trouveraient leur avantage; et que, dans le cas où elles voudraient bien aider à supporter l'entourage comme la dignité du roi.

C.-A.-M. GLOBENSKY.

Saint-Eustache, 1880.

GUERISON DE LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré des affaires, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la Recette d'un simple Remède Végétal pour la guérison inflexible et permanente de la Consommption, Bronchite, Catarrhe, Asthme, et pour toutes les maladies nerveuses; après en avoir éprouvé ses merveilleux pouvoirs curatifs dans des milliers de cas, il a considéré de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai à tous ceux qui le désireront cette Recette exempte de frais, en Français, Allemand ou Anglais, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage. Envoyez par la Poste une Etampe, nommant ce papier.

W. W. SHERRAR,
149 Powers' Block, Rochester, N.-Y.

ÉCHOS

Le gouvernement local a enfin pris possession, jeudi dernier, de la section Est du chemin de fer de la rive nord. Plus heureux que le dernier gouvernement, il a pu s'emparer de cette partie de la voie provinciale sans coup férir.

* *

La nomination de M. Côté comme greffier du conseil exécutif, en remplacement de M. Himsforth, a été regardée comme un acte de justice et comme une satisfaction pour les Canadiens-français. Cette place est la plus importante et la plus lucrative du service civil.

* *

A la législature de Toronto, le procureur-général Mowat a présenté un bill qui a pour objet une refonte de l'organisation judiciaire de la province d'Ontario.

Le dernier discours de l'hon. M. Lorange à Montréal laisse entre voir que l'on peut aussi s'attendre à quelque transformation du même genre dans notre province.

* *

Il s'est fait un remaniement ministériel, à Ottawa, la semaine dernière. L'hon. M. Masson, sur l'avis de ses médecins, a résigné comme ministre de la milice, pour prendre le poste moins fatigant de président du Conseil. Il a été remplacé par sir Alexandre Campbell, qui a laissé les Postes pour la milice. L'hon. M. O'Connor, ex-président du Conseil, est devenu ministre des Postes.

C'est le second remaniement depuis la formation de l'administration actuelle. Le premier a eu lieu l'été dernier, lors de la division du ministère des travaux publics.

* *

La *Gazette* de Montréal, parlant de la discussion qui a eu lieu à la dernière assemblée de la Société d'économie politique, conteste que l'union législative soit en faveur présentement parmi les Anglais de Québec ou dans les provinces anglaises. Elle admet que ce sentiment prévalait parmi la population anglaise lors de l'établissement de la Confédération, et que, sans la résistance des chefs du Bas-Canada et surtout de sir Georges Cartier, nous aurions eu probablement alors une union législative au lieu de l'union fédérative. Mais, dit-elle, c'est différent aujourd'hui, l'épreuve du régime fédéral satisfait tout le monde, et les provinces anglaises ne sent pas moins que Québec désireuses de persévérer dans cette voie.

La *Gazette* a peut-être raison, pour ce qui concerne une partie de la population anglaise, mais il en reste encore une autre partie, considérable, qui désire l'union législative; on en a eu la preuve au dernier dîner de la Société d'économie politique.

* *

Les réunions mixtes, comme celles de la Société d'économie politique, ont presque toujours de bons résultats au point de vue des relations des hommes de la politique entre eux. On devrait, par exemple, obliger les journalistes des deux partis à dîner ainsi ensemble une fois par mois. Ce serait un excellent moyen pour réformer la presse et pour combattre le malheureux système des personnalités et des violences de plumes. On l'a dit souvent, les ennemis qui se combattent sans se bien connaître gagnent presque toujours à se rapprocher. Il doit en être ainsi à plus forte raison, quand il s'agit de simples adversaires politiques. L'éloignement, qui favorise le respect dans les relations de supérieurs à inférieurs, ne favorise que l'inimitié et les sentiments injustes entre adversaires. De loin, on n'aperçoit que les défauts, de près on découvre souvent des qualités qui, si elles ne font pas pardonner les défauts contribuent du moins à les rendre plus supportables. Et puis, il y a les obligations de la courtoisie sociale. Vous ne pouvez songer à maltraiter le lendemain ceux avec qui vous avez fraternisé la veille, il ne vous est pas per-

nis de manquer d'égard envers des gens dont vous venez d'être le commensal. En supposant que le bon effet d'un dîner commun se prolonge pendant un mois, il suffirait de mettre nos journalistes grinchus au régime des dîners mensuels pour les guérir radicalement de leur maladie.

* *

La République américaine est en train de se ranger et de prendre des airs. Elle se prépare à condamner ses portes et à choisir son monde, ce qu'elle n'avait pas encore songé de faire avant ce jour. C'est un signe des temps. Lorsque les brigands qui fondèrent Rome eurent bien assis leur empire, ils devinrent éclectiques et prétentieux, et ils créèrent le droit de cité, dont ils firent un titre de distinction.

Le Congrès de Washington est donc saisi, pour la première fois depuis qu'il existe, d'un projet de loi pour régulariser l'immigration. En vertu de cette loi, l'entrée des États-Unis cesserait d'être libre à tout venant, et les repris de justice qui s'y présenteraient ne seraient plus reçus comme leurs prédécesseurs l'ont été. Pour émigrer aux États-Unis, il faudra dorénavant des passeports et un état civil. Du coup, les communards et socialistes de toute espèce qui affluent constamment chez nos voisins, vont être dérouterés et forcés de chercher refuge ailleurs.

On ne peut s'empêcher, cependant, de faire cette réflexion, que si cette loi eût été passée il y a cinquante ans, la population de l'Union américaine ne serait pas aujourd'hui de cinquante millions d'âmes; et serait même loin de ce chiffre. C'est un avantage que les États-Unis ont eu comme l'Australie de recevoir le concours des évadés et des réfugiés de la plèbe universelle pour se peupler. Tel un marécage que l'on comble avec des déchets et qui se transforme plus tard en une avenue superbe, ornée de palais.

Franchement, nous préférons à cette existence brillante notre modeste condition, de peuple sain et régulier. Nous n'avons jamais été dans la nécessité de nous protéger contre les rebuts de la société européenne; ils ne sont pas portés à nous rechercher, et notre pays n'a pas eu besoin d'eux pour se coloniser. Toutes les familles dont se compose notre petit peuple d'un million, peuvent retracer jusqu'en France leur origine, pure de toute souillure et de toute tache.

A. GÉLINAS.

Partout, à la campagne comme à la ville, la mort crée en ce moment des vides remarquables et enlève des hommes chers à leurs concitoyens. Cette réflexion nous est inspirée par la nouvelle du décès de M. François Foucher, de Joliette, père des révérends Marie-Florentine et Marie-Thérèse de Jésus, de la communauté des Sœurs de Sainte-Anne, et du Dr A.-A. Foucher, professeur de l'Université-Laval, actuellement à Paris. M. Foucher s'était acquis dans le commerce une petite fortune dont il a su profiter en bon chrétien et en bon citoyen, pour secourir les pauvres et faire instruire sa famille. Avant de mourir, il complétait ses bonnes œuvres en léguant \$1,000 à l'orphelinat de Joliette. Les citoyens de Joliette ont tenu à montrer l'estime qu'ils portaient au défunt en assistant en foule à ses funérailles; il n'y avait qu'une voix pour faire l'éloge de ses vertus et de ses bonnes qualités.

Transfert de la propriété territoriale en Angleterre

Parmi les questions qui occupent le plus les hommes politiques et les économistes anglais, il en est peu de plus intéressantes et d'un caractère plus permanent que celle de la possession de la terre. Le marquis de Salisbury en faisait l'autre jour la thèse d'un de ses discours et n'hésitait pas à admettre que le temps est proche où les législateurs devront faciliter le transfert de la propriété territoriale et donner à la petite propriété l'occasion de

se développer. D'autre part, on entendait avec quelque surprise, il y a quelques jours, un jeune seigneur connu surtout dans le monde de l'élégance et du sport, lord Carington, se prononcer devant ses fermiers contre le droit de majorat et la plupart des prescriptions légales qui s'opposent au morcellement du sol. On comprend sans peine les préoccupations dont les *land laws* sont l'objet en Angleterre; l'édifice social et politique y a pour base principale la grande propriété, et il est permis de se demander si la suppression des obstacles qui s'opposent au transfert et à la vente de la terre n'introduira pas dans la vie anglaise une modification profonde. Et d'abord, il est évident et tout politique anglais sait depuis longtemps que cette suppression s'impose graduellement, mais sûrement, par la force même des choses. L'exercice du suffrage universel n'existe pas en Angleterre, mais le suffrage conditionnel s'en rapproche tous les jours. Or moins le suffrage sera restreint, plus la tendance des électeurs s'accusera contre les lois sur la terre qui existent actuellement. Le suffrage populaire finira par envoyer au parlement des hommes qui auront pour mission d'abroger ces lois. La question est donc posée, et le sort qu'elle aura en dernière analyse est prévu. Aussi s'occupe-t-on moins en Angleterre de savoir si les *land laws* disparaîtront que des effets qui suivront leur abrogation.

L'exemple le plus ordinairement invoqué par les partisans de la petite propriété en Angleterre, celui qui milite le plus en faveur de leur principe, c'est celui de la France. Ils voient au-delà de la Manche la justification triomphante de la petite propriété. Tandis que le sol de l'Angleterre est entre les mains de quelques milliers d'individus, ils montrent en France le paysan devenu propriétaire lui-même, poussant la culture et le rendement du sol à une limite extrême et donnant au pays cette élasticité de ressources qui fait de la France le plus riche et le plus fertile pays de l'Europe. Pour eux, l'expérience est faite: elle a réussi d'une manière éclatante; pourquoi n'aurait-elle pas le même succès sur le sol anglais? Il en est parmi eux qui se contentent, pour arriver à l'appliquer, de l'abrogation des lois existantes; d'autres voudraient que l'État intervînt et prît une part active dans cette révolution territoriale. Ce dernier parti est trop contraire aux tendances, à la nature de l'esprit britannique, pour qu'il ait quelque chance de prévaloir. Si la petite propriété s'établit jamais en Angleterre, ce sera par des voies lentes et naturelles, par la suppression graduelle des lois qui sauvegardent la grande propriété.

Mais à côté des partisans du système de la petite propriété, on voit une autre classe de politiciens—ceux de l'école du *Times*, par exemple—lesquels reconnaissent la nécessité d'abroger les *land laws*, mais n'ont qu'une foi médiocre dans les résultats heureux qu'on en attend. C'est qu'en effet la petite propriété a déjà existé en Angleterre: il est même encore, si nous ne nous trompons, un district fertile—celui où naquit Wesley—où les cultivateurs sont propriétaires et ne s'en plaignent pas. Mais en général, et c'est sur ce fait que se base le scepticisme de l'école dont nous parlons, les petits propriétaires anglais ont été absorbés par les gros. La terre ne produisant que 1 ou 2 0/0, les paysans ne demandèrent pas mieux que de vendre leurs terres aux riches propriétaires qui, désirant augmenter et arrondir leurs propriétés, leur en offrirent la valeur calculée sur le pied de 4 et 5 0/0. Le même fait se produirait si l'abrogation des lois actuellement en vigueur donnait un nouvel essor au morcellement du sol. Il se trouvera toujours parmi les opulents *landowners* assez d'hommes pour offrir au paysan propriétaire un prix supérieur à la valeur de rapport de sa terre. L'argument est ingénieux, sans doute, et nous ne nions pas que ces prédictions sceptiques puissent se réaliser. Il convient de remarquer cependant que la petite propriété en Angleterre serait infiniment mieux armée pour la lutte qu'elle ne l'était alors

qu'elle fut vaincue par des adversaires exceptionnellement favorisés. En attendant qu'une expérience encore lointaine ait démontré la sagesse ou l'inexactitude de ces dires, on peut se demander si, en dehors des conséquences considérables de l'abrogation des lois territoriales pour le système politique et social anglais, une qualité nationale essentiellement britannique, une qualité que nous possédions aussi jadis, ne s'en ressentira pas.

Les Anglais sont colonisateurs; ils sont poussés à s'expatrier autant par la nécessité que par l'esprit d'aventure qui leur est naturel. La modification du système territorial dans la métropole n'arrêterait-elle pas l'essor de la colonisation? n'en diminuerait-elle pas sensiblement la proportion? Le Français, lui aussi, s'expatriait plus volontiers avec la Révolution; il allait chercher au-delà des mers ce qu'il ne pouvait trouver dans sa patrie. On ne saurait établir un parallèle entre la France d'avant 89 et l'Angleterre d'aujourd'hui; mais il n'en est pas moins vrai que la colonisation britannique a pour point de départ un état de choses qui produit chez nous les mêmes effets. Il n'est nullement impossible que la modification des lois sur la terre exerce à son tour une influence sur la tendance colonisatrice de nos voisins.—*République.*

CHOSSES ET AUTRES

Il a été construit 237 maisons, à Montréal, pendant l'année 1879, y compris une demi-douzaine d'églises, contre 247, en 1878.

Le correspondant du *Standard* à Rome annonce que le Pape a fait mander à Rome tous les évêques allemands, pour prendre des dispositions concernant leurs diocèses respectifs.

Pendant l'année 1879, la vallée de l'Ohio a produit 12.687,000 gallons de whiskey distillé. La taxe sur cette liqueur a produit plus de 11 millions de dollars.

Berthier possède maintenant un aqueduc. La plupart des maisons de la ville sont approvisionnées d'eau, et cette amélioration cause une satisfaction générale.

La société St-Patrice fait de grands préparatifs pour recevoir M. Parnell qui arrivera en cette ville le 2 février. Il y aura, dit-on, une grande procession aux flambeaux le soir de son arrivée.

Les sociétés Saint-Jean-Baptiste de West-Meriden, Connecticut, et de Hudson, Massachusetts, ont décidé d'assister en corps à la célébration du 24 juin prochain à Québec.

Monseigneur Scamella, évêque de Gibraltar, qui a été nommé légat du Saint-Siège en remplacement de feu Monseigneur Conroy, s'embarquera pour le Canada le 1er d'avril prochain.

Un relevé des causes émanées du greffe de la cour de Circuit de Montréal, pendant l'année expirée le 31 décembre 1879, établit qu'il s'y est pris 10,423 brefs d'assignation, contre 7,089 en 1878. Il faut ajouter à ce chiffre au-delà de 3,700 brefs d'exécution.

L'ex-impératrice Eugénie, avec une faible suite, s'embarquera, le 26 mars prochain, pour le Cap de Bonne-Espérance. On a pris des arrangements pour que l'ex-impératrice arrive sur le théâtre de la mort du prince Impérial, vers le 1er juin, qui est l'anniversaire de cette mort.

Dans la partie nord de l'ancien royaume de Naples, la fièvre règne à l'état d'épidémie. Sur une population de 62,000, 33,000 personnes sont malades. Depuis le mois de juillet au mois de décembre, 3,500 personnes sont mortes. La situation du

peuple dans cette partie de ce pays est déplorable.

Les listes de souscriptions pour élever un monument à la mémoire du prince impérial, à Paris, sont fermées. Le montant souscrit est de \$40,000. Le comité propose d'élever une chapelle sur un point élevé entre l'arc de triomphe et l'Hôtel des Invalides.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Barn-ton, Vermont, a souscrit pour aider à l'érection du monument commémoratif de la réunion du 24 juin 1880, à Québec, ainsi que celle de Spencer, Mass. Cette dernière compte 300 membres et a \$4,000 en caisse.

Il est constaté que 2,935 émigrants se sont fixés durant l'année dans cette province, soit 1,114 de plus qu'en 1878 et 155 de plus qu'en 1877. On comptait 1,391 Anglais, 496 Écossais, 396 Irlandais, 358 Français, 111 Allemands et quelques Belges, Suisses et Suédois.

On mande d'Ottawa que le capitaine W. Smith, au service de M. J. W. McRae a reçu des communications des exécuteurs testamentaires d'un de ces oncles morts il y a quelque temps en Australie. Il paraît certain que M. Smith hérite de la bagatelle de 2 millions de piastres, un million en argent et l'autre million en propriétés immobilières.

Des difficultés viennent de s'élever entre l'Allemagne et la Hollande: les autorités néerlandaises auraient interdit à une Compagnie allemande, dont les remorqueurs visitaient depuis dix ans les ports hollandais de la côte de la mer du Nord et de l'Éms, le séjour dans ces ports, à moins de payement d'une patente coûteuse.

Voici ce que gagne M. Jules Grévy à la présidence:

Traitement du président de la République.....	600 000
Frais de représentation.....	300 000
Frais de voyage.....	300 000
	1 200 000

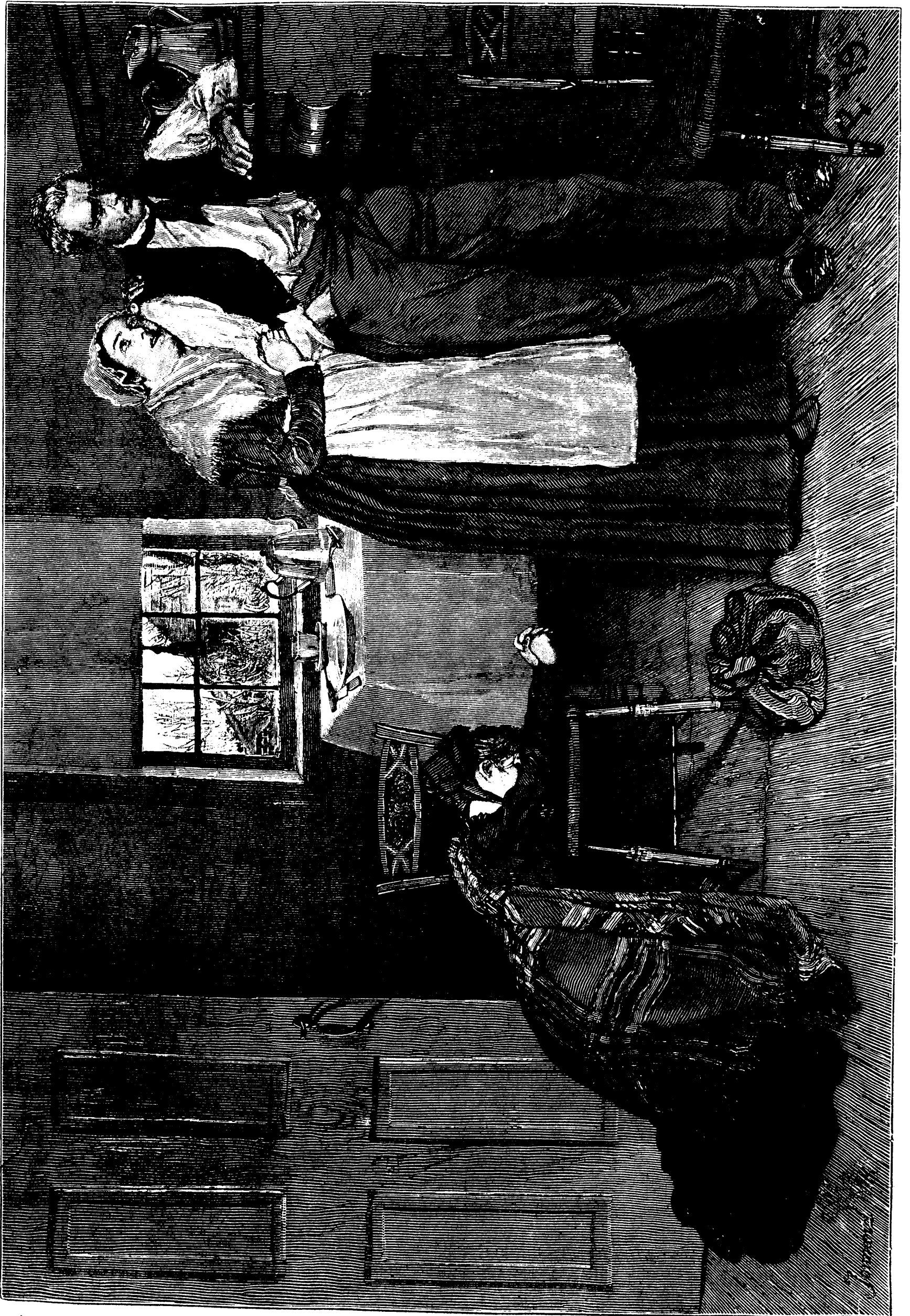
C'est la troisième fois que M. Parnell traverse l'Atlantique. Sa mère et ses trois sœurs qui demeurent à Bradenton, N. J. depuis plusieurs années, sont allées au devant de lui.

Mme Parnell mère, est une des filles de feu le Commodore Stewart qui commandait la frégate américaine "Constitution" dans la guerre de 1812, et qui amena dans le port de New-York deux vaisseaux anglais. Pendant cette guerre, le père de M. Parnell, était magistrat dans le comté de Wicklow, en Irlande, et le seul qui ne voulut pas opposer sa signature à l'ordre par lequel on voulait opérer l'arrestation de Daniel O'Connell.

En 1709 arriva cet hiver dont on parle encore avec effroi; tous les lacs, toutes les rivières furent couvertes de glace; et on en trouvait même dans les mers jusqu'à deux ou trois lieues du rivage. La terre fut gelée à plus de deux mètres de profondeur; les oiseaux et les bêtes fauves tombaient glacés dans les champs; un grand nombre d'hommes moururent de froid dans les maisons; les arbustes et les végétaux périrent en grande partie; le prix du blé passa de 48 à 92 francs. Dans les provinces méridionales de France, les oliviers furent presque tous détruits; la mer Adriatique fut toute gelée; les côtes de la Méditerranée dans les environs de Gênes se couvrirent de glace; les orangiers et les citronniers souffrirent beaucoup même dans le midi de l'Italie. Louis XIV et Mme de Maintenon mangèrent du pain d'avoine. Louis XIV vendit sa vaisselle; il y eut en Gascogne cinq "pams" de neige; dans le Bordelais, les vins gelèrent dans les barriques; tous les animaux à poils et à plumes périrent; pas un arbre fruitier ne résista.



AMUSEMENTS D'HIVER AU CANADA



LE RETOUR DE L'INFORTUNÉE

L'INSURRECTION CANAQUE

LA TRIBU DE KANALA (1)

III

Passage de la chaîne centrale.—Nondo le terrible.—Seul et sans armes.—En avant.

(Suite)

M. Servan, qui l'avait deviné, lui répondit qu'étant lui-même sommairement renseigné, il ne pouvait lui donner aucun détail.

—Il est impossible que vous n'en sachiez pas davantage, reprit le chef canaque, et il est nécessaire de nous dire la vérité, car si les révoltés ont désarmé un grand nombre de soldats européens, il nous battraient facilement, nous qui n'avons à nous tous qu'une douzaine de mauvais fusils.

C'était là malheureusement une observation trop juste que ne suggérait pas seulement à Nondo son esprit d'opposition, mais aussi, et surtout, la crainte de s'attaquer à des ennemis mieux armés que ses guerriers,

Or, M. Servan savait que les rebelles s'étaient emparés des armes et des munitions de deux brigades de gendarmerie. Il savait aussi que les assassins avaient découvert, dans les diverses habitations qu'ils avaient pillées, des fusils et des revolvers ; et, de plus, une dépêche reçue à la dernière minute de son séjour à Kanala était venue lui apprendre que cinq cents Canaques, armés en guerre, attaquaient par terre et par eau le poste de Teremba, sur la côte ouest.

Il était donc certain de se trouver bientôt en présence d'ennemis supérieurs en nombre et en armement. Le succès de son expédition lui semblait douteux, surtout en raison des dispositions que trahissaient Nondo et ses guerriers.

Ayant promis au gouverneur de partir seul, le jeune officier de marine n'avait emporté d'autre arme qu'une carabine à son usage personnel. C'était peu pour se défendre ; aussi se décida-t-il, après un instant de réflexion, à jouer son va-tout. Il lui fallait, par un trait d'audace, se rendre vraiment le maître de ces hommes qui hésitaient.

Arrêtant alors d'un coup de sifflet la marche de la colonne, il appela tous les chefs, et, lorsqu'ils furent réunis autour de lui, éclairés par les cent torches qu'agitaient les guerriers, imposant de la main silence à leurs murmures, il leur dit avec un accent d'inexprimable énergie :

—Je vous ai donné, au nom du grand chef des blancs, l'ordre de m'accompagner pour aller punir les misérables assassins de nos femmes et de nos enfants. Vous êtes venus, je suis satisfait. Mais je vois votre grand chef de guerre, celui dont on m'a vanté la bravoure, avoir peur parce que nos ennemis ont plus de fusils que nous. Les révoltés sont des lâches, puisqu'ils ont tué les blancs pendant leur sommeil, et, qu'ils soient plus ou moins bien armés, ils fuiront devant les Kanaliens qui sont les plus intrépides guerriers de la Calédonie. Nondo, approche-toi.

Le terrible chef bondit vers l'officier en brandissant toujours son monstrueux casse-tête.

—Tiens, lui dit M. Servan, en lui tendant sa carabine, prends ceci, puisque tu ne te crois fort qu'avec une arme à feu.

Le Canaque saisit la carabine sans pouvoir dire un mot, tant sa joie était immense.

Et toi, Kaké, voici mon sabre, poursuivit l'intrépide officier en tirant cette arme de son fourreau.

Le chef politique, tout stupéfait, prit la lame presque en hésitant.

—Maintenant, ajouta M. Servan d'une voix ferme, si vous pensez être les plus forts pour chasser les blancs de votre pays, je suis sans défense au milieu de vous, tuez-moi et allez attaquer les troupes du colonel Gally, que nous devons rejoindre demain. Mais, rappelez-vous qu'il y a, en France, plus d'officiers comme moi que

vous ne comptez de guerriers dans toutes vos tribus réunies, et que le grand chef des blancs saura venger ma mort.

Et, croisant fièrement ses bras sur sa poitrine, il attendit.

Rien ne saurait rendre l'admiration que cette attitude éveilla subitement chez les Canaques. Ainsi que leur avaient déjà prouvé les paroles de l'Européen, elle leur démontrait assez le mépris qu'il avait pour la plupart d'entre eux, et le peu de cas qu'il faisait de sa propre existence.

Nondo gardait le silence, mais soudain Pita, fils de Gelima, s'élança du milieu de ses guerriers pour tendre la main au commandant de Kanala, qui répondit vigoureusement à son étreinte.

C'était là un pacte d'amitié dans lequel M. Servan pouvait avoir toute confiance. Si Nondo et ses hommes devaient encore hésiter, la France avait pour jamais un allié fidèle dans la puissante tribu de Gelima, dont tous les guerriers adoraient leur jeune chef.

Domptant son émotion et voulant profiter sans retard des bonnes dispositions qu'il venait de faire naître, le commandant ordonna aussitôt à la colonne de se remettre en route.

Au même instant, un indigène, baigné de sueur, remit à M. de Servan un pli qu'il apportait de Kanala. Cet homme avait franchi, d'une seule traite, plus de quatorze kilomètres.

Ce pli était de M. Maréchal, à qui M. Servan avait remis le service en quittant Kanala.

—Mon commandant, disait M. Maréchal, je vous envoie copie d'un télégramme adressé au gouverneur par le colonel Gally Pashocq.

Voici cette dépêche :

—D'après tous les renseignements qui me parviennent, je vous prie de ne pas laisser partir M. Servan, qui pourrait courir des dangers insurmontables.

Quels pouvaient être ces dangers ? La colonne de Kanala allait-elle rencontrer d'importantes troupes ennemies, ou la route était-elle semée d'embuscades ?

Quoi qu'il en fût, et bien qu'il eût préféré connaître la nature des dangers qu'on lui signalait, M. Servan pensa que l'heure des hésitations était passée, et qu'un retour vers Kanala serait une preuve de faiblesse susceptible de provoquer une levée générale. Il fallait, au contraire, marcher en avant et mettre à profit l'enthousiasme des Canaques.

Arrachant alors une feuille de son carnet, il y traça à la lueur d'une torche le télégramme suivant :

—Commandant de Kanala à commandant militaire.

—Je pars avec les Canaques et les chefs Kaké et Pita. Je ne sais à quelle heure j'arriverai à Fouwary. J'aurai comme signal un pavillon blanc au bout des sa-gaies. Si je rencontre des forces trop considérables pour les envelopper, je les traverserai pour vous rejoindre. Je suis seul avec les indigènes. Deux cent cinquante Canaques doivent encore se joindre à moi.

Et ce pli, remis au fidèle émissaire de M. Maréchal, M. Servan donna de nouveau aux guerriers l'ordre de se remettre en marche.

IV

Descente dans la vallée de Foa.—Coindé.—Dogny.—Les femmes en Nouvelle-Calédonie.—Maewa, la Vénus Noire.—L'habitation Boizot.—Nouvelles hésitations de Nondo.—M. Servan fait sa jonction avec le colonel Pashocq.

Au bout de trois heures de marche, et après avoir dépassé le sommet de la chaîne centrale, à quinze kilomètres de Kanala, la colonne atteignit Coindé, situé sur le revers ouest de la montagne.

Coindé est un malheureux village indigène d'une trentaine de cases construites dans un bas-fond, sur les bords de la rivière La Foa. Ses habitants sont les sujets de Gelima, qui n'exerce d'ailleurs sur

eux qu'une autorité toute paternelle. C'était le second point de ralliement indiqué aux tribus Kanaliennes qui n'avaient pu, à cause de leur éloignement, envoyer leur contingent à Kanala, ni même à Cit.

M. Servan ayant ordonné la halte, les indigènes se répandirent dans le village et allumèrent des feux pour la cuisson des ignames, féculent de forme cylindrique et pesant cinq à six kilogrammes. L'igname est la base de la nourriture des Canaques, on la fait cuire en la plaçant au centre de cailloux chauffés à blanc.

Dès que ce repas du matin fut terminé, la petite armée se remit en route, mais sensiblement augmentée et se recrutant incessamment. Les retardataires arrivèrent de tous côtés, en petites troupes, par des chemins de traverse connus seulement des indigènes.

Cependant, certains chefs continuaient à se tenir à l'écart. Nondo, entre autres, semblait toujours en désaccord avec Kaké et Pita. Aussi, M. Servan s'efforçait-il d'entraîner ses auxiliaires dans une marche rapide, afin de mettre un terme à toutes ces hésitations.

On arriva ainsi près de Dogny, sur le territoire ennemi, où le sergent Sandouli, l'un des plus vieux guerriers kanaliens, fut mis à la tête d'une avant-garde pour éclairer la colonne à deux cent mètres.

Cette avant-garde était elle-même précédée par deux Canaques placés en flèche.

Ces dispositions militaires avaient été prises d'après le conseil des chefs indigènes, ce qui indiquait de leur part certaines appréhensions, car ils n'adoptent ces mesures que lorsqu'ils craignent de rencontrer un ennemi supérieur en force et qu'ils veulent assurer leur retraite.

Lorsqu'au contraire ils se sentent les plus nombreux, ils n'ont jamais d'avant-garde, et en cela, ils sont logiques, car il s'agit alors pour eux de disposer, dans le premier moment du combat, de toutes leurs forces pour accabler des adversaires qui ne songent qu'à fuir dès qu'ils ont le sentiment de leur infériorité.

Lorsque la colonne atteignit Dogny, le jour se levait. Voulant profiter de ses premières lueurs pour compter son armée, qu'il connaissait à peine, M. Servan gravit un petit mamelon, et les Kanaliens défilèrent devant lui.

Ils étaient deux cent-cinquante à trois cents, en comptant une vingtaine de femmes qui, selon l'usage calédonien, accompagnaient leurs frères ou leurs maris, pour porter les vivres et préparer les repas des chefs.

Vouées aux plus rudes labeurs et soumises trop souvent à de mauvais traitements, ces femmes qui, dans leur jeunesse, sont vraiment belles, se flétrissent avant l'âge. La maternité surtout les conduit, faute de soins, à une caducité précoce.

Elle ne sont plus alors que les très-humbles servantes de leurs époux, et il est rare qu'elles obtiennent d'eux leur place méritée au foyer domestique, en échange des joies de la famille qu'elles ont données.

Dans leurs rapports avec les femmes, les Canaques n'ont emprunté aux nations civilisées que la jalousie, et ils poussent ce sentiment à l'extrême. Chez eux, l'infidélité de l'épouse est punie de mort ou tout au moins des plus cruels supplices.

Attachée avec des lianes au poteau du déshonneur, sur la place publique, la coupable voit défilé devant elle les hommes, les femmes et les enfants de sa tribu, qui, après lui avoir craché au visage, la dépouille de sa ceinture de feuilles de cocotier, son seul vêtement, pendant que des insulteurs, désignés par le chef, lui reprochent son crime.

Puis le bourreau s'empare d'elle, lui coupe les seins, la met en liberté et la chasse de sa tribu, à coup de fouet, comme une bête galeuse. La malheureuse s'enfuit alors et va terminer sa triste existence au fond des bois.

Et cependant, malgré ce mépris général qu'affectent les Canaques pour les femmes, M. Servan vit tout à coup paraître devant lui une superbe créature qui accompagnait les guerriers, et que tous paraissaient respecter.

Elle marchait seule et ne portait aucun fardeau. Ses grands yeux de gazelle donnaient à sa physionomie un air de douceur plein de charme. Son corps flexible, d'un modèle de statue antique, semblait défier toutes les fatigues.

C'était Maewa, la Vénus noire de la Nouvelle-Calédonie, la sultane favorite de Pita, fille de Gelima. Elle adorait son mari, le plus brave et le plus beau des guerriers Kanaliens, et elle avait voulu partager avec lui tous les dangers de la campagne. En passant devant M. Servan, elle lui jeta un regard étrange et elle prononça, tout haut, en s'adressant à Pita, quelques paroles que le commandant ne put comprendre, mais dont l'accent le frappa. Il lui sembla que cette voix sonore, musical, ne lui était pas inconnue. Il se demandait si elle n'avait pas déjà frappé ses oreilles dans une circonstance dramatique.

Mais Maewa disparut si rapidement au milieu des guerriers, qu'il n'eut pas le temps d'interroger suffisamment ses souvenirs, et le défilé étant terminé, il piqua des deux pour reprendre son poste en tête de la colonne, auprès des chefs indigènes.

Soudain, à un détour de la route, l'avant-garde s'arrêta, mais sans faire de signaux.

Nondo s'élança en avant et lorsque M. Servan le rejoignit il l'aperçut, accroupi sur le talus, prêt à bondir dans le ravin. On eût dit une bête fauve guettant sa proie.

D'un coup d'œil le commandant comprit ce qui motivait l'attitude du Canaque. D'où il était, il voyait en contre bas, à trois cents mètres de la route, l'habitation du colon Boizot, qu'il savait avoir été pillée et dont les maîtres avaient été massacrés peu de jours auparavant.

Il n'y avait plus là de secours à porter, la maison avait été saccagée et les barrières brisées pour permettre aux assassins d'emporter leur butin. Deux cadavres gisaient sur le sol.

Craignant que la vue du sang et des traces de cette scène de carnage ne produisit une excitation dangereuse parmi ses hommes, M. Servan défendit à Nondo de quitter la route. La colonne poursuivit sa marche sans s'arrêter un instant.

Vers dix heures du matin, l'avant-garde aperçut quelques groupes de révoltés qui prirent la fuite dans les fourrés et on arriva à la ferme du colon Millet.

Tous les corps de bâtiments avaient été incendiés, et cela depuis si peu de temps que le feu continuait encore son œuvre de destruction.

C'était un spectacle horrible. Sept cadavres reposaient sur la terre nue. Ces malheureuses victimes avaient presque toutes été frappées par derrière. Il était facile de le reconnaître à la nature des blessures dont elles étaient couvertes. Tous les crânes étaient fracassés par le terrible casse-tête canaque ; tous les corps étaient hachés de coups de sagaies.

Un chien à poil ras hurlait auprès de l'une de ces tristes dépouilles, celle de son maître sans doute. On ne put l'en arracher. On devait le retrouver quelques jours après, mort à son poste de fidélité. D'immenses animaux de basse-cour rôdaient autour des corps.

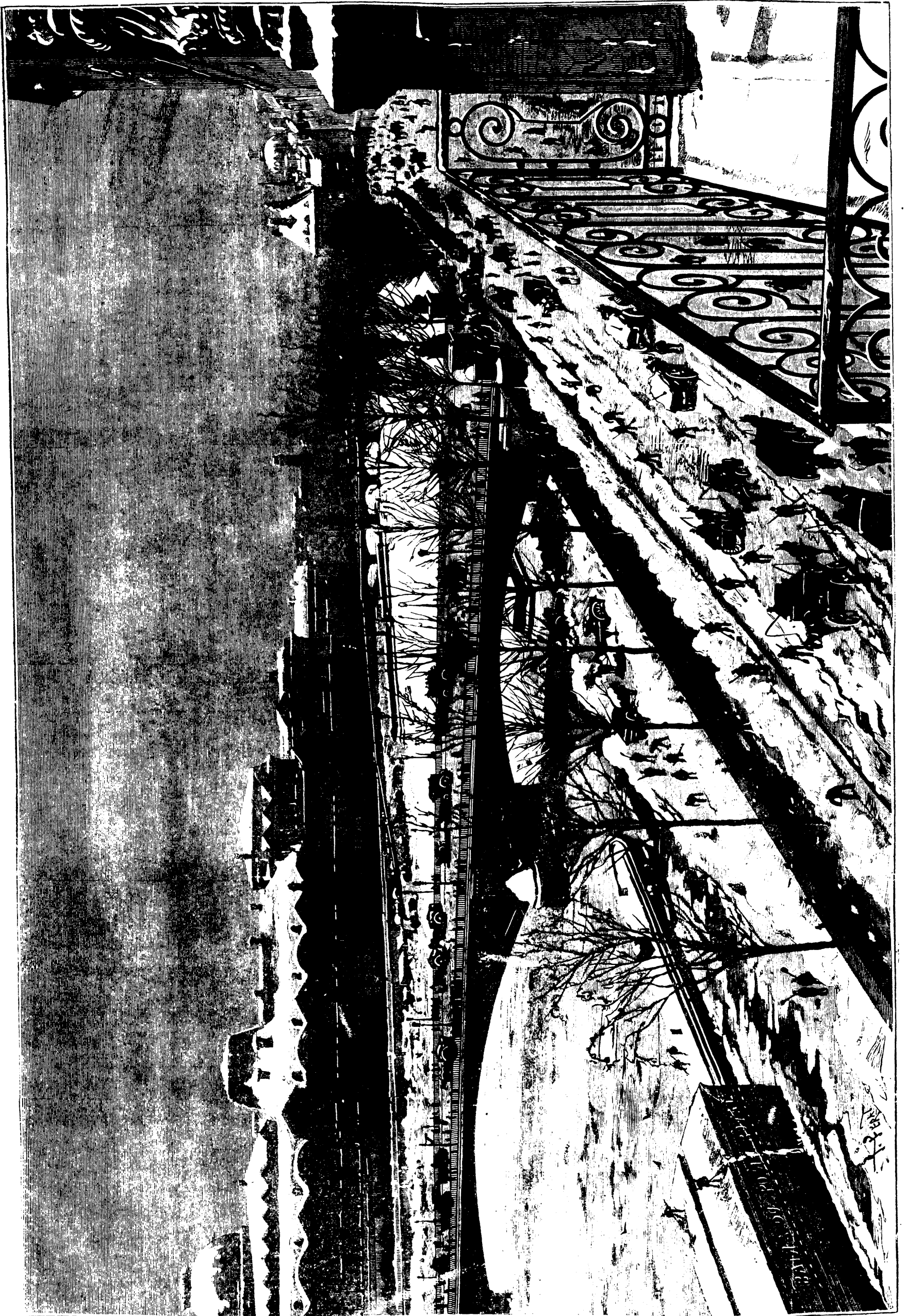
Les indigènes, habitués à ces hideux tableaux, semblaient se plaisir à contempler celui que leur offrait l'habitation Millet. Ils touchaient les cadavres pour en compter les blessures, et ils semblaient en proie à un surexcitation croissante.

Quant aux chefs ils s'étaient réunis de nouveau à quelques pas de la maison et tenaient conseil.

M. Servan comprit qu'il allait avoir de nouvelles difficultés à vaincre, et pour couper court au désordre il ordonna à la colonne de se remettre en marche ; mais, à peine avait-elle fait une centaine de mètres, qu'elle s'arrêta tout à coup.

Le commandant fit demander aussitôt aux chefs, par l'interprète Badimoïn, pour quel motif et par quel ordre avait lieu cette halte.

La réponse des Canaques ne se fit pas attendre. Nondo refusait d'aller plus



PARIS SOUS LA NEIGE.—LA SEINE ENTRE LOUVRE ET L'INSTITUT

loin avant que ses hommes eussent fait un second repas. On pouvait, disait-il, rencontrer l'ennemi d'un moment à l'autre et, pour bien se battre, il fallait avoir le ventre plein.

M. Servan comprit aussitôt que ce n'était là qu'une ruse. Nondo voulait tout simplement gagner du temps pour essayer, une fois de plus, d'entraîner les autres chefs. La situation était critique. De ce qui allait se passer dépendait le succès ou un échec irréparable.

Dans l'impossibilité où il était de faire appel à son autorité méconnue, le jeune commandant de Kanala fit répondre aux chefs qu'ils avaient raison et qu'il fallait manger les ignames, mais le plus promptement possible, afin de rejoindre, sans plus de retard, le colonel Gally qui se trouvait à quelques kilomètres plus loin en avant, à la tête d'une forte colonne d'infanterie.

Les feux furent aussitôt allumés, mais au lieu de rester au milieu de leurs guerriers, les chefs se groupèrent à quelque distance du campement, après avoir pris le soin de placer autour d'eux des sentinelles afin qu'on ne pût venir les troubler.

Fort inquiet, M. Servan s'était étendu sur l'herbe, au bord de la route, faisant semblant de dormir et ne perdant rien au contraire de ce qui se passait. Il tenait dans la main droite la bride de son cheval qu'il avait gardé sellé.

Bientôt il s'aperçut que les chefs ne mangeaient pas, mais causaient avec animation comme des gens qui ne peuvent tomber d'accord. La voix rauque et gutturale de Nondo venait parfois jusqu'à lui avec un accent de menace.

Au bout d'une demi-heure, voyant que les guerriers avaient terminé leur repas et que les chefs restaient toujours en conciliabule, l'intrepide officier sauta en selle et commanda : En route !

Et il lança sa monture en avant. Les Canaques hésitèrent un instant, puis quelques-uns se décidèrent à obéir, mais M. Servan doutait encore du succès de sa tentative, lorsque soudain Pita, bondissant du groupe des chefs, le rejoignit et lui offrit son casse-tête.

Maewa, aussi légère que son époux, l'avait suivi.

Le commandant de Kanala se sentit un peu rassuré. La route de Fonwary qui se déroulait devant lui ne présentait pas d'obstacle ; il avait donc toutes chances d'échapper aux guerriers, car il était prêt à lancer son cheval au galop au premier signe de trahison, pour traverser, ventre à terre, les bandes de révoltés, afin de rejoindre le colonel Gally.

Mais la démonstration de Pita devait entraîner les Kanaliens. Dès qu'ils aperçurent leur jeune chef à côté de l'officier français, leur hésitation cessa, ils poussèrent leur terrible cri de guerre et se mirent en marche.

Deux heures plus tard, le 27 juin 1878, vers midi, sans nul autre incident, M. Servan faisait sa jonction avec les troupes d'infanterie commandées par le colonel Gally Passebosch, qui devait trop tôt succomber dans cette lutte sauvage.

VI

Le poste des gendarmes de Foa.—Attaque et prise du village du Maino.—Nondo, grièvement blessé, devient lui-même un irréconciliable ennemi des rebelles.—Le pénitencier agricole de la Fonwary.—L'insurrection est circonscrite.

Le colonel Gally avait pris position derrière les palissades servant d'enceinte au poste de gendarmerie de la Foa, qui avait été attaqué et détruit, ainsi que la ferme Millet, dès les premiers jours de l'insurrection.

L'incendie avait tout dévoré, les cadavres jonchaient le sol. Au moment où M. Servan pénétrait dans l'intérieur du poste, les soldats formaient des buchers pour brûler les corps au-dessus desquels de nombreux oiseaux de proie décrivait les cercles concentriques de leurs vols, prêts à s'abattre sur la hideuse curée.

Après avoir fait au jeune commandant de Kanala, qu'il n'espérait pas revoir, l'accueil qu'il méritait, le colonel Gally prit

le commandement des deux colonnes, et pour compromettre immédiatement et complètement les Kanaliens aux yeux des révoltés, il ordonna à M. Servan d'attaquer de suite et de brûler les deux villages de Maino.

Très-aimé des indigènes qui le connaissaient presque tous, le colonel exerçait sur eux une grande influence. Aussi, dès que M. Servan leur eut communiqué ces ordres, déclarèrent-ils qu'ils étaient prêts à les exécuter. Nondo, lui-même, témoigna un certain enthousiasme, et partagea ses guerriers en plusieurs troupes, qui devaient, en suivant des routes différentes, se concentrer autour des villages, objectifs de l'attaque.

Maino, situé sur la rive gauche de la Foa, est un des points les plus pittoresques de la contrée, avec sa ceinture de pins colonnaires d'un vert sombre et de cocotiers dont la cime s'élève orgueilleusement au-dessus de cette oasis de verdure.

Des touffes de bananiers encadrent les plantations environnantes, qui sont naturellement défendues par des champs de broussailles et de hautes herbes, au milieu desquelles se cachent d'étroits sentiers.

A la tête de ses guerriers, Nondo franchit la aivière et s'élança dans les taillis, mais pour ne trouver aucun ennemi. A son seul cri de guerre, les révoltés avaient pris la fuite.

Moins d'un quart d'heure plus tard, le premier village flambait et les Kanaliens s'élançaient vers le second, situé à une centaine de mètres plus loin.

Mais là, ils rencontrèrent un semblant de résistance, et Nondo reçut au milieu du front un coup de casse-tête dont tout autre que lui aurait été assommé.

Tout sanglant, il n'en continua pas moins de combattre, puis la lutte terminée et le second village incendié, il ramena ses guerriers au camp. Seulement alors, il tomba au pied d'un arbre. Les autres chefs et les médecins indigènes l'entourèrent aussitôt, et pour le soigner et le cacher à tous les yeux, car si, pour nos soldats, une blessure reçue sur le champ de bataille est glorieuse, il en est tout autrement pour les Canaques. Avoir été frappé par un ennemi est pour ces sauvages une sorte de honte, une preuve d'infériorité et de maladresse.

Aussi Nondo ne resta-t-il pas longtemps entre les mains du "Takola" ou chirurgien de sa tribu. A peine pansé, et bien qu'affaibli par une grande perte de sang, il se leva et vint se mêler à la foule des guerriers pour échapper aux compliments de condoléance que lui prodiguaient les Européens. Il dit seulement au commandant qu'il avait reconnu son adversaire et qu'il le tuerait de sa propre main, quand il devrait aller le chercher au fond des bois.

Au ton haineux avec lequel Nondo s'était exprimé, M. Servan comprit que par amour de vengeance, le grand chef de guerre des Kanaliens serait pour longtemps un allié fidèle.

Ce combat de Maino devait avoir pour la pacification de la colonie des conséquences fort importantes. Il avait appris aux insurgés qu'ils n'avaient pas pour adversaires seulement des Européens, mais encore des guerriers de leur race, c'est-à-dire connaissant le pays et pouvant éventer leurs ruses de guerre.

Lorsque le colonel Gally eut rallié tout son monde, la colonne prit la route qui conduisit au pénitencier agricole de Fonwary, dont l'intelligent directeur, M. Hays, mit vivres et logements à la disposition des troupes harassées par la fatigue de la journée.

A Fonwary, le colonel trouva de nombreux officiers, entre autres MM. les lieutenants Duliscoat et Le Vaillant de Vau-martin, qui, la veille, par une marche d'une incroyable hardiesse, s'étaient élan-cés à la tête d'une poignée d'hommes au milieu du pays révolté, et avaient eu le bonheur d'arriver à temps pour sauver la vie aux colons et aux concessionnaires libérés que menaçaient les assassins.

Ainsi se termina cette première partie de l'expédition contre les Canaques.

On pense aisément quelle satisfaction

éprouva le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie en apprenant que M. Servan, qu'il avait cru sacrifié et perdu, se trouvait à côté du colonel Gally.

Il est certain qu'en se rendant maître des guerriers de Kanala, en les enlevant à des excitations dangereuses, M. Servan avait apporté aux troupes régulières le concours d'une tribu belliqueuse dont la valeur militaire effrayait les révoltés.

Bientôt, en effet, les tribus de l'intérieur et du Nord, dont la fidélité n'était rien moins qu'assurée, devaient subir l'influence de l'exemple donné par celle de Kanala et marcher sous notre pavillon.

La révolte était donc circonscrite et on pouvait avoir l'espérance de la réduire promptement. Malheureusement, ce ne devait pas être sans pertes douloureuses dans les rangs de nos soldats ; mais ce ne devait pas être non plus sans de nouveaux traits d'héroïsme et de dévouement.

Quant à M. Servan, qui allait recevoir, quelques mois plus tard, en récompense de sa belle conduite, la croix d'officier de la Légion d'honneur, il eut, en rentrant au camp de Fonwary, la clef de certaine énigme dont son esprit était obsédé depuis son départ de Kanala, car il entendit, tout à coup, à quelques pas de lui, une voix qui disait :

—Tu as eu raison, commandant de prendre garde à toi.

Et il reconnut la belle Maewa, qui, lui envoyant un sourire, s'enfuit vers le camp Canaque, où l'attendait le beau Pita, son époux, notre courageux et fidèle allié.

RENÉ DE PONT-JEST.

FIN.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au R^{EV.} JOSEPH T. INMAN, Station D, New-York.

AVIS POUR LES FÊTES.—Si vous voulez faire de jolies étrennes n'oubliez pas de faire une visite au magasin de Madame P. BENOIT, 824, rue Ste-Catherine, vous y trouverez un beau choix de catins et de jouets d'enfants de tous genres et de toutes espèces, au prix du gros, et un grand assortiment de marchandises de goûts : CHAPEAUX, PLUMES, FLEURS ET RUBAN.

On y fait les robes et manteaux avec élégance et sans délais. Rappelez-vous Madame P. BENOIT, 824, rue Ste-Catherine, entre les rues Sanguinet et St-Denis.

Décisions judiciaires concernant les JOURNAUX

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

LES ÉCHECS

MONTREAL, 22 janvier 1880.

Pour nouvelles littéraires, s'adresser à M. le Dr T. LAMOUREUX, 589, rue Ste-Catherine. Pour parties, problèmes, etc., à M. O. TREMPÉ, 698, rue St-Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 196 : MM. Un amateur, Trois-Rivières ; L. O. P., Sherbrooke ; X. Beaujeu, Berthier ; "Echec," Saint-Jérôme ; H. Lupien, Z. Delaunais, Québec ; M. Lalandy, New-York ; S. Lafrenaye, J. Gauthier, M. Toupin, F. Dugas, Montréal ; N. P., Soré ; A. C., Saint-Jean.

Solutions justes de l'étude No. 2 : M. C. A. Boivin, St-Hyacinthe ; M. Toupin, Montréal ; "Echec," Saint-Jérôme ; Z. Delaunais, Québec ; N. P., Soré. J.-W. Shaw, Montréal.—Journaux reçus. Merci.

Dans le match engagé entre MM. Gossip et Beskrowny, voici la situation des joueurs :

M. de Beskrowny gagne..... 2
M. Gossip "..... 1

"MONTREAL CHESS CLUB."

Le dernier rapport de ce cercle annonce progrès. Les membres se montrent très-zélés, et, en règle générale, assistent régulièrement aux séances. A l'assemblée trimestrielle qui a eu lieu le 6 courant, la somme de vingt-cinq piastres a été soustraite et envoyée au comité du Congrès d'échecs américain.

CONGRÈS D'ÉCHECS DE NEW-YORK.

La défaite du Capt Mackenzie, par M. Grundy, le délégué anglais, a causé beaucoup d'excitation. Le Capt. Mackenzie avait choisi l'ouverture *Ruy Lopez* qui est considérée comme l'attaque la plus formidable par des auteurs compétents. Le jeu fut serré de part et d'autre pendant quatre heures et demie, mais le capitaine dut abandonner la partie au 46^e mouvement. M. Mackenzie avait encore à ce moment une Dame et trois Pions ; M. Grundy avait un Fou de plus, et avait réussi à forcer la position Mackenzie ne pouvait sauver ses Pions, sans amener l'échange des Dames, ce qui le mettait tout à fait sans défense, d'autant plus que Grundy pouvait promptement damer un de ses Pions.

Le lendemain, le Capt. Mackenzie reprit la lutte ; les deux joueurs déployèrent toutes les ressources de la tactique, mais la partie se termina par une remise au 38^e coup ; Mackenzie n'avait plus à son service que le Roi, un Cavalier et cinq Pions ; Grundy comptait de son côté le Roi, un Fou et cinq Pions.

Ce résultat donne à Grundy les meilleures chances, vu qu'il a une partie gagnée et une remise avec Judd, de Saint-Louis, un des joueurs les plus redoutables du tournoi.

Les dernières nouvelles de New-York au moment où nous mettons sous presse donnent la position des principaux joueurs comme suit :

Grundy gagne..... 7
Judd "..... 6½
Mohle "..... 6½
Seliman "..... 6
Mackenzie "..... 5½

NÉCROLOGIE.

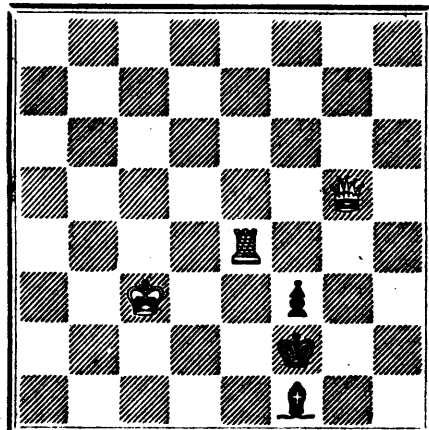
Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. A. Thibaud, âgé de 70 ans, qui, l'année dernière, avait offert 100 francs pour un tournoi handicap au café de la Régence. D'une force moyenne, M. Thibaud n'avait jamais ouvert un livre d'échecs, il n'en était pas moins un amateur zélé ; pendant 40 ans, il a fréquenté assidûment la Régence où il jouait régulièrement ses douze ou quinze parties par soirées.

Tous ceux qui l'ont connu appréciaient son intelligence, son activité et la parfaite urbanité de son caractère, qualités qui lui avaient permis d'acquiescer une grande fortune.—*Stratégie*.

PROBLÈME No. 197.

Composé par M. S. LOYD, Saint-Elizabeth, N. J.

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et font échec et mat en 2 coups.

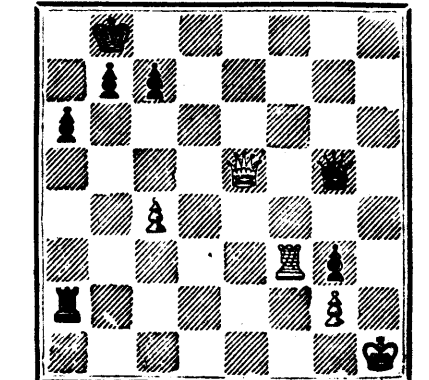
Solution du problème No. 195.

<i>Blancs.</i>	<i>Noirs.</i>
1 T 2e C D	1 C pr P (A)
2 R pr C	2 C joue
3 C 8e C D, mat.	(A)
	1 C (8e R) 4e D
2 C 8e C D, échec	2 R pr C
3 T 5e C D, mat.	

ÉTUDE No. 4.

(Extrait d'un traité d'échecs par SARRAT.)

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et font partie nulle en 4 coups.

Solution de l'étude No. 2.

<i>Blancs.</i>	<i>Noirs.</i>
1 T 3e R	1 D pr T, forcé
2 T 3e C R, échec	2 D ou R pr T, forcé
	Nulle.

LE JEU DE DAMES

Adresser toutes les communications concernant le Jeu de Dames à M. J.-E. TOURANGEAU, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS.

Solutions justes du Problème No. 197

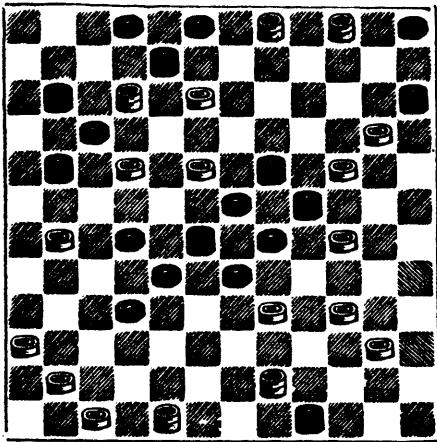
Montréal:—N. Chartier, J.-O. Pément, R. Denis, H. Larose, N. Sancier. Saint-Hyacinthe:—MM. F. Charbonneau et Joseph Poullot, E. Laplante, R. Vézina. Québec:—N. Langlois, J. Lemieux, François Bernard, P. L'Heureux. Bâtiscan:—Un Amateur. North Brookfield: P. D. Létourneau.

M. Elie Jacques, Montréal.—Vos remarques sont justes; mais il n'y a que vous qui avez reçu le numéro du journal dans lequel il y avait une erreur et que nous avons corrigé aussitôt. Il ne faut pas de pion blanc sur la case 11.

Nous donnons la solution du problème 197 tel que nous l'avons reçu de nos correspondants, vu que nous n'avons pas la vraie solution dans le moment. L'auteur nous pardonnera sans doute de cette négligence, si toutefois cette solution change la manière de résoudre son magnifique problème.

PROBLÈME No. 199

Composé par M. P. D. Létourneau, North Brookfield, Mass. NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et gagnent.

Solution du Problème No. 197

Table with 2 columns: Les Blancs jouent de, Les Noirs jouent de. Rows show moves like 54 à 48, 30 24, etc.

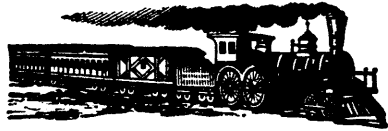
Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 17 janvier 1880.

Market price table with columns for item name, unit, and price. Includes sections for FARINE, GRAINS, LAITERIE, VOLAILLES, LÉGUMES, GIBIERS, and VIANDES.

Marché aux Bestiaux

Table of livestock prices including Beef, Veaux, Moutons, Agneaux, Cochons, etc.



Chemin de Fer du Gouvernement

DIVISION DE L'OUEST

Chemin de fer Q. M. O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTRÉAL ET OTTAWA

Jusqu'à AVIS CONTRAIRE, les trains laisseront le dépôt d'Hochelaga comme suit:

Train schedule table with columns for destination (Hull, Aylmer, St-Jérôme) and departure times.

Magnifiques chars-palais sur tous les convois de passagers. Bureau-Général: No. 13, Place-d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN, Agents des Billets. Bureaux: 202, rue St-Jacques, et 158, rue Notre-Dame.

C. A. STARK, Agent-Général pour Fret et Passagers. C. A. SCOTT, Surintendant-Général. Montréal, 22 janvier 1880.



DES SOUMISSIONS cachetées marquées: "Pour l'approvisionnement de la Police Montée," et adressées au très-honorable ministre de l'Intérieur, Ottawa, seront reçues jusqu'à MIDI, JEUDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER prochain, pour la fourniture des effets suivants, savoir:

Table listing various military supplies and their quantities, such as Flanelle grise militaire, Toile brune, Camisoles de laine, etc.

MATÉRIEL POUR LA MANUFACTURE DE BOTTES.

Table listing materials for boot manufacturing, including Cuir granulé, Peaux de Kid Canadien, Cuir à semelle espagnol, etc.

Les peaux devront être arrangées proprement, bien étendues et sans aucun trou. Des échantillons de tous les articles, excepté les cuirs, peuvent être vus au département.

La flanelle, toile brune, le cuir, le drap rouge et bleu, la serge rouge et blanche, les ceintures jaunes et le galon, doivent être livrés au pénitencier de Kingston, dans l'intervalle de six semaines après l'acceptation du contrat.

Les autres articles doivent être livrés à Ottawa pas plus tard que le 1er avril.

Chaque article sera soumis à un examen et rejeté s'il n'est pas pleinement identique à l'échantillon.

Les frais de fret des places d'ou seront expédiés les effets à Kingston ou à Ottawa, suivant le cas, devront être payés par le contracteur.

Tout droit de douane payable sur les effets et-dessus seront assés à la charge du contracteur.

On pourra se procurer des blancs de soumission en s'adressant au sousigné.

Les échantillons devront accompagner les soumissions. Les soumissions pourront être faites pour le tout ou une partie seulement des articles ci-dessus.

Il n'est pas de rigueur que la plus basse ou aucune des soumissions soit acceptée. Les paiements pour la fourniture de ces effets seront faits le 3 JUILLET prochain.

Aucun paiement ne sera fait aux journaux insérant cette annonce sans avoir préalablement obtenu une autorisation. J. S. DENNIS, Député-ministre de l'Intérieur. FRED. WHITE, Greffier en chef. Ottawa, 22 décembre 1879.

AGENTS, LISEZ CECI

Nous paierons un salaire de \$100 par mois et les frais de voyage, ou allouerons une forte commission pour vos lettres nos nouvelles et merveilleuses inventions. Nous sommes sérieux en faisant cette offre. Échantillons gratuits. Adressez-vous à SHERMAN & Cie., Marshall, Mich.

ETRENNES.

Les temps sont durs, dites-vous, donc nécessité de faire des économies, cela n'est malheureusement que trop vrai, mais il ne s'en suit pas, que vous devez supprimer les étrennes, bien au contraire, il faut tenir à cette bonne vieille coutume, seulement, si vous voulez arriver au bon marché, et par suite à l'économie, n'achetez que l'utile et laissez de côté ces mille riens qui n'ont pas de valeur réelle. Un beau Livre de prières ou de littérature, un Album, un Chapelet, de belles Gravures, de jolies Boîtes de Peinture, de Papeterie ou autres, Encriers, Crayons, Canifs, etc. sont de ces choses nécessaires, et vous n'aurez que l'embaras du choix, à des PRIX REDUITS, en vous adressant à FABRE & GRAVEL, 219, rue Notre-Dame, Montréal.

20 Cartes-Chromo, joli Bouton de Rose, ou 25 Devises Florales avec nom, 10 cts.—Cie. de Cartes NASSAU, Nassau, N.-Y.

\$10 à \$1,000 Placés dans les fonds de Wall Street réalisent des fortunes tous les mois. Des livres expliquant tout donnés. Adresses: BAXTER & Cie., Banquiers, 17 Wall Street, N.-Y.

"L'INTENDANT BIGOT"

PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centims. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents. S'adresser à LA CIE. DE LITHO. BURLAND, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

Longpré & David

AVOCATS

No. 15, RUE SAINTE-THERÈSE

MONTRÉAL.

A.-B. LONGPRÉ. L.-O. DAVID.

HOTEL RIVARD

No. 20, RUE BONSECOURS, MONTRÉAL

Cet établissement offre de grands avantages aux hommes d'affaires par sa proximité des bateaux à vapeur, du marché, du chemin de fer du Nord, etc., et par la modicité de ses prix. Pension: \$1.00 par jour. La table ne laisse rien à désirer. Liqueurs de première classe et chambres confortables. Bonnes cuisines et remises. P. RIVARD, gérant.

PORTRAITS

DE

Pie IX et de Léon XIII

La CIE. DE LITHOGRAPHIE BURLAND propriétaire de L'Opinion Publique, offre en vente les portraits de Sa Sainteté PIE IX et du pape actuel, LÉON XIII, sur papier très-fort et convenables pour être encadrés, pour \$10.00 le 100. Prix, au détail, 20 centims. Adresser les commandes au bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

Au Clergé et aux Communautés Religieuses

Nous attirons votre attention sur notre dernière importation, consistant en Ornaments d'Eglises et Objets Religieux, Ornaments Sacerdotaux, Chandeliers, Ostensoirs, Ciboules, Calices, Encensoirs, Diadèmes, Couronnes, Coeurs, Franges en or et en argent, Drap d'or et d'argent, Métrino, Toile, etc., etc. Bannières, Drapeaux, magnifique assortiment de Vases, Statues, Rosaïres (en corail, ivoire, perle, ambre, coco, jais, grenade, etc.) Cire d'abbé pure, Cierges en cire et en parafine, Vin de Messe, etc., etc. Ayant nous-mêmes choisis avec soin nos marchandises en Europe, nous sommes prêts à exécuter toutes les commandes à très-bas prix. Les personnes qui visitent la ville sont respectueusement invitées. Correspondance sollicitée. Prompte attention apportée aux commandes. A. C. SENECALE & Cie. Importateurs et manufacturiers, No. 184, rue Notre-Dame, Montréal.



Pêche du Saumon à la ligne

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, BRANCHES DES PÊCHERIES

Ottawa, 31 déc. 1879.

Des soumissions écrites seront reçues jusqu'au 1er avril prochain, pour les privilèges de pêcher le saumon à la ligne, dans les rivières suivantes:

Table listing rivers for salmon fishing: Rivière Kegashka (rive nord), Watsheshoo, Washheecootai, Romaine, Musquarro, Pashasheebou, Cornelle, Agwanus, Magpie, A la Truite, Ste-Marguerite, De la Pentecôte, Mistassini, Becsio, Petite Cascaopédia (Baie des Chaleurs), Nouvelle, Escumenc, Malbala (près de Percé), Madeleine (Rive Sud), Montoula, Tobique (Nouveau-Brunswick), Nashwaak, Jaquet, Charle, Jupiter (Île d'Anticosti), Au Saumon.

L'on devra donner le prix du loyer annuel: payable d'avance. Les baux devront être pour un terme de un à cinq ans. Les locataires devront employer des gardiens de leurs propres frais.

Par ordre P. W. WHITCHER, Com. des pêcheries.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables.

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix: Cartoné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.

Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches). Cartoné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à LA CIE. DE LITHO. BURLAND, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin.

Approuvé et recommandé par Mgr. l'Évêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché \$1.00 même par la poste. \$1.20 S'adresser à LA CIE. DE LITHO. BURLAND, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

PHOTO-ELECTROTYPE

NOUVEAU PROCÉDÉ.

La Cie. Lithographie Burland, Nos 5 et 7, RUE BLEURY,

a l'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter à Montréal le nouveau procédé pour faire des ELECTRO-TYPES avec des

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME

Gravures sur bois, ou Photographies, convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Éditeurs des ELECTROTYPES de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetissé, à très-bon marché. On attire tout particulièrement l'attention des hommes d'affaires sur ce nouveau procédé, qui comble une lacune dans l'imprimerie, et dont les résultats sont magnifiques et à bien bon marché.

ESSAYEZ-LE!

AVIS!

The Scientific Canadian

PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus récents et les plus utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada. Une partie de ses colonnes est consacrée à la lecture instructive, convenable pour les jeunes membres de la famille, des deux sexes

TELE QUE

HORTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE, JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES, OUVRAGES DE FANTAISIE ET A L'AIGUILLE POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES.

THE SCIENTIFIC CANADIAN

Conjointement avec le PATENT OFFICE RECORD

Contient 48 pages remplies des plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être:

ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE.

Prix: Seulement \$2.00 par année.

LA CIE. DE LITHO. BURLAND, PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR,

5 et 7, RUE BLEURY.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE LITHOGRAPHIE BURLAND (LIMITÉE).